

DELIBERATION CAc010-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil acad mique le 28 septembre 2016.

■ **Objet de la d lib ration** Accr ditation de l'ESPE

Le conseil acad mique r uni le 5 octobre 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

L'accr ditation de l'ESPE est approuv e.
Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 49 voix.

Fait   Angers, le 10 octobre 2016

Christian ROBL DO

Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **17 octobre 2016** / mise en ligne : **17 octobre 2016**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale de
l'enseignement supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie
des formations et de
la vie étudiante

Sous-direction des
formations et de
l'insertion
professionnelle

Département des
formations des cycles
master et doctorat

DGESIP/A1-3
N° 2016-0190

Affaire suivie par
Katia Siri-Lefebvre

Téléphone :
01 55 55 63 57

Courriel :
katia.siri-lefebvre
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris le 21 AVR. 2016

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Monsieur le directeur de l'école supérieure du
professorat et de l'éducation de l'académie de
Nantes

S/c de Monsieur le président de l'université de
Nantes

S/c de Monsieur le recteur de l'académie de
Nantes, chancelier des universités

Objet : Renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de
l'éducation (ESPE) de l'académie de Nantes - Vague B

L'ESPE de l'académie de Nantes a été créée et accréditée, au 1^{er} septembre 2013, au
sein de l'université de Nantes en partenariat avec l'université d'Angers et l'université
du Mans.

Actuellement, l'accréditation de l'ESPE emporte habilitation à délivrer le diplôme
national de master dans trois mentions « métiers de l'enseignement, de l'éducation et
de la formation » (MEEF), premier degré, second degré et encadrement éducatif pour
les universités partenaires.

Conformément à l'article L.721-1 du code de l'éducation, la durée de l'accréditation de
l'ESPE est valable pour la durée du contrat pluriannuel liant l'Etat à l'université de
Nantes.

La vague B de contractualisation à laquelle cet établissement est rattaché débute en
septembre 2017.

En vue du renouvellement de l'accréditation de l'ESPE, je vous saurais gré de bien
vouloir transmettre un dossier qui reprendra l'architecture du dossier d'accréditation
initial en l'actualisant au regard du déploiement de la réforme depuis septembre 2013,
conformément aux objectifs mentionnés à l'annexe de l'arrêté du 27 août 2013 fixant
les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.
Il intégrera, dans une démarche d'auto-évaluation, des éléments de bilan du réalisé et
des jalons par objectifs à atteindre.

.../...

CPI : M. le Président de l'université d'Angers, M. le président de l'université du Mans
DGESIP B1-2 (Département des accréditations) – DGESCO – DGRH –

Il s'attachera particulièrement à faire ressortir les axes stratégiques du projet porté par l'ESPE et la mise en place :

- des dispositifs de préprofessionnalisation,
- du tronc commun et son architecture au sein de la formation,
- des équipes plurielles et des processus de coordination mis en œuvre,
- de l'organisation de l'alternance intégrative,
- de la recherche (formation à la recherche, structuration, valorisation, transfert),
- des parcours de formation adaptés,
- des processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité (dispositif d'évaluation de la formation, des enseignements et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques de la formation, bilans quantitatif et qualitatif),
- des actions de formation continue (pilotage, modalités de mise en œuvre, partenariats).

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir me transmettre les bilans des budgets de projet 2014-2015, 2015-2016 et le budget de projet 2016-2017. Cet outil de pilotage, élaboré sur la base du modèle type (en référence à la note DGESIP du 26 mars 2014), est destiné à expliciter au niveau du site les ressources et contributions de chacun des partenaires pour mettre en œuvre le projet de l'ESPE. Ces documents seront accompagnés d'une présentation synthétique faisant apparaître notamment les taux des contributions de chacun, la déclinaison par mission (formation initiale, formation continue, recherche, VAE, gouvernance...) de la contribution des acteurs. Les conventions conclues avec les partenaires pourront être communiquées.

Calendrier prévisionnel de la vague B

> **Mi-octobre 2016** : dépôt du dossier d'accréditation par le recteur de l'académie, chancelier des universités, accompagné de son avis, à l'adresse électronique suivante : accreditation.espe@education.gouv.fr

> **Fin Février 2017** : réunion de dialogue.

> **Juin 2017** : présentation au CNESER.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'arrêté du 27 août 2013 précité, la délibération du conseil d'administration de chacun des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et l'avis du conseil d'école de l'ESPE devront être recueillis. Ces documents devront être transmis impérativement pour le passage devant le CNESER.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire et vous accompagner dans l'élaboration du projet d'accréditation.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle

Simone BONNAFOUS



UNIVERSITÉ DE NANTES



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes

Dossier d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

Académie de Nantes

2017-2021

Version du 29 septembre 2016



Sommaire

1- Structure et gouvernance de l'ESPE.....	p.3
2- Le projet de formation initiale de l'ESPE.....	p.4
2.1 Offre de formation.....	p.4
2.1.1 Maquettes de formation.....	p.5
2.1.2 Projet de master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation.....	p.8
2.1.3 Seuils d'ouverture des formations et effectifs.....	p.11
2.1.4 Formalisation de l'alternance intégrative.....	p.11
2.1.5 Architecture du tronc commun de formation.....	p.18
2.1.6 Organisation des parcours de formation adaptés.....	p.20
2.1.7 Dispositifs de professionnalisation.....	p.29
2.2 Equipes plurielles et processus de coordination.....	p.29
2.3 Evaluation des formations.....	p.31
2.3.1 Dispositif d'évaluation.....	p.31
2.3.2 Présentation de la démarche pour le 1 ^{er} degré...p.32	
3- Le projet de formation continue de l'ESPE.....	p.34
4- Recherche et innovation.....	p.39
4.1 Recherche.....	p.39
4.2 Dispositifs d'innovation.....	p.40
5- Moyens et modèle économique de l'ESPE.....	p.42
5.1 Emplois et moyens.....	p.42
5.2 Bilans des budgets de projet.....	p.44
5.3 Investissements en matière de numérique.....	p.45

1- Structure et gouvernance de l'ESPE

L' ESPE, compte tenu des missions qui lui sont conférées est organisée de manière à établir une cohérence entre les différents partenaires (interface entre les différents acteurs : composantes universitaires concernées dont l'ESPE, Education Nationale). L'organisation générale de l'ESPE renvoie ainsi à une logique d'ouverture et de partenariat s'exprimant à différents niveaux :

1.1 Le comité stratégique de la formation

Pour jouer son rôle d'interface et en particulier son rôle de pilote dans le cadre de la formation initiale des enseignants, l'ESPE doit fédérer différents acteurs : universités, ESPE acteur de la formation et l'éducation nationale qui est aussi l'employeur des futurs enseignants. Elle est dotée d'un **comité stratégique** qui oriente, coordonne et accompagne l'organisation partenariale. Le recteur, les présidents des trois universités, le directeur de l'ESPE et le président du CE de l'ESPE sont les membres de cette instance.

Le comité stratégique de la formation :

- Assure la cohérence du « projet ESPE »
- Propose la carte des formations MEEF sur les différents sites universitaires
- Identifie la répartition des charges d'enseignement entre les différents partenaires
- Détermine et assure le suivi du budget de « projet ESPE ».

Il est prévu la mise en œuvre pour l'année 2016-2017, en complément du budget de projet, d'un document de contractualisation entre les différentes parties Universités, Rectorat et ESPE. Un groupe de suivi de cette contractualisation sera mis en place. La composition de ce groupe piloté par le recteur sera la suivante : les trois Présidents d'université ou leurs représentants, le président du Conseil d'école, le directeur de l'ESPE, un de ses collaborateurs, le doyen 1er degré, une doyenne second degré, le DAFPEN. Le même groupe aura en charge l'élaboration et le suivi de la convention annuelle entre Rectorat, ESPE et Universités.

1.2 Les instances statutaires : Conseil d'école et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Comme pour toutes les instances de l'ESPE, tous les partenaires (ESPE, les trois universités, le rectorat), sont représentés dans le Conseil d'école qui comprend aussi des personnalités extérieures.

Il est présidé par un président élu par les membres du conseil parmi les personnalités désignées par le recteur.

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de

formation et de recherche de l'école. Tous les partenaires sont représentés dans ce conseil qui se décline également en groupes de travail sur des thématiques spécifiques (éducation artistique et culturelle, numérique, recherche...).

1.3 La direction

L'Ecole est dirigée par un directeur selon les principes prévus par la loi. Pour mettre en œuvre le projet de l'ESPE, il s'appuie sur des sous-directions dont les fonctions renvoient aux missions majeures de formation initiale, formation continue, recherche et développement de l'innovation. Ces missions sont le support des politiques d'accompagnement nécessaires aux ambitions du projet académique.

Sous sa responsabilité, les responsables des cinq sites de formation départementaux assurent au niveau local la mise en œuvre de la politique de l'Ecole ainsi que les relations de proximité (universitaires, académiques...) relatives à l'opérationnalisation des différentes actions.

L'ensemble de ces personnes constitue un pôle de direction qui assure l'exécutif au regard de toutes les questions relatives à l'organisation et à la gestion pédagogique, administrative et financière de l'école dans le cadre des orientations définies par les instances et en lien étroit avec l'ensemble des partenaires du projet.

1.4 Les instances opérationnelles et de suivi

Les plus importantes de ces instances sont les Conseils de perfectionnement annuels de chaque mention. Ils sont précédés de commissions de perfectionnement organisées au niveau de chaque site pour le premier degré, et de chaque parcours pour le second degré. Y participent des formateurs de l'ESPE, des représentants des composantes disciplinaires des universités, des représentants de l'employeur, des représentants d'associations partenaires de l'école, des représentants des usagers. Les travaux de ces conseils ont, depuis leur mise en place, été largement utilisés pour faire évoluer l'organisation des formations et les modalités de leur évaluation. Ils participent à une démarche qualité appuyée également sur le dispositif d'évaluation des formations par les usagers (voir au paragraphe 2.3).

2- Le projet de formation initiale de l'ESPE

2.1 Offre de formation

Il est rappelé que trois mentions de master MEEF font partie de la première accréditation de l'ESPE de l'Académie de Nantes :

- Mention Enseignement du premier degré
- Mention Enseignement du second degré
- Mention Encadrement Educatif.

Une quatrième mention est proposée à la nouvelle accréditation (Mention Pratique et Ingénierie de la Formation) et fait l'objet d'une description au paragraphe 2.1.2 ci-dessous.

2.1.1 Maquettes de formation (voir maquettes par parcours fournies en annexe 1)

2.1.1.1 La maquette générique commune à tous les masters MEEF

La formation en Master s'articule autour des quatre mentions du master MEEF. Elle s'organise autour de cinq Unités d'Enseignement construites à partir de la maquette proposée par le « Comité de suivi master ». Ces domaines ne sont pas indépendants les uns des autres et les liens sont construits au sein des enseignements, notamment grâce au tronc commun. La formation par (usage) et au (outils) numérique est présente dans chacune des Unités d'Enseignement même si les crédits ECTS attribués ne sont identifiés que dans l'Unité d'Enseignement « Numérique ».

Unité d'Enseignement « Disciplinaire ».

La répartition des enseignements de ce domaine, du S1 au S4, poursuit plusieurs objectifs.

- Maîtrise d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel futur, en lien avec les programmes scolaires et donnant les bases pour permettre la poursuite de la formation une fois entré dans le métier.
- Maîtrise de la transformation d'un savoir scientifique en un savoir scolaire. Le travail réalisé en épistémologie est le point de départ de cette démarche.
- Maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Unité d'Enseignement « Didactique ».

La didactique est à l'interface de l'ensemble des domaines qui organisent cette maquette. Elle est bien entendu étroitement liée à la discipline enseignée mais ne peut se concevoir sans une compréhension de processus d'apprentissage. L'approche par compétences, telle qu'elle est définie par le socle commun, montre aussi que cette formation implique de s'ouvrir vers d'autres champs disciplinaires de façon à donner une formation cohérente aux élèves. Cette formation didactique se construit donc en liaison avec les autres domaines de la formation.

Les compétences numériques en lien avec les ENT et la place du numérique dans l'enseignement apparaissent explicitement dans ce domaine mais elles sont construites dans tous les domaines de la formation en tenant compte d'une double dimension :

- Comme une UE spécifique pour les compétences numériques transversales (culture numérique, aspects législatifs, scénarisation, esprit critique ...)
- En tant que compétences spécifiques à intégrer dans les enseignements et la culture de chaque discipline.

Unité d'Enseignement « Contexte d'exercice du métier »

Ce domaine sera organisé selon deux grands axes :

- La connaissance du système éducatif français et des systèmes éducatifs internationaux. Il est centré sur les enjeux du système éducatif, l'enseignant, l'école et la société. Des stages de mobilité internationale pourront être proposés pour découvrir d'autres organisations et pratiques.
- La connaissance des élèves et de leur diversité, des mécanismes

d'apprentissage, des méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, des processus d'orientation des élèves, des méthodes d'évaluation, de la conduite de classe et de la prévention des conduites à risques, des méthodes pédagogiques innovantes. Les étudiants seront systématiquement sensibilisés aux spécificités liées aux situations de handicap.

Unité d'Enseignement « Recherche »

La formation favorise une posture de chercheur en vue de la professionnalisation tout au long de la vie, en intégrant et en articulant des logiques d'initiation à la recherche dans ses trois dimensions complémentaires : fondamentale (notamment disciplinaire), didactique et réflexive.

Dans cette optique, le travail demandé donnera lieu à un mémoire de recherche centré sur un objet d'étude assurant l'articulation entre ces trois dimensions. Ce mémoire, dirigé par un ou plusieurs enseignants, dont au moins un enseignant-chercheur membre d'un laboratoire, s'inscrira dans une logique de recherche collaborative, qui regroupera les différents acteurs de la formation : enseignants-chercheurs, formateurs de l'ESPE et professionnels de terrain.

Domaine « Mise en situation professionnelle »

Les stages seront l'objet d'un encadrement spécifique qui se renforcera en M2 par un double tutorat. Une unité d'enseignement sera consacrée à l'analyse des pratiques professionnelles. Elle offrira une nouvelle occasion de collaboration entre enseignants de l'ESPE, enseignants des composantes et professionnels de l'Education Nationale. A cette occasion, les apports disciplinaires, didactiques et transversaux, confrontés à la pratique permettront aux étudiants de prendre la distance nécessaire par rapport à l'activité d'enseignement, grâce à une réflexion stimulée par la variété des intervenants.

Blocs	Descriptif	M1	M2
		ECTS	ECTS
Unité d'Enseignement Disciplinaire	Savoirs disciplinaires (en lien avec les programmes scolaires) UE Langue vivante	30	8
Unité d'enseignement Didactique	Savoirs didactiques de la discipline (intégrant la conception de séquences pédagogiques et le concept d'enseignement par compétences) Epistémologie et histoire de la discipline Compétences numériques en référence au référentiel C2i2e	15	16
Unité d'enseignement Contexte d'exercice	Connaissance du système éducatif, de ses acteurs, du socle commun Politique éducative : débats et questions Processus d'apprentissage des élèves Diversité des publics, et en particulier des situations de handicap Processus d'orientation et d'évaluation des élèves	6	6

	Prévention des violences scolaires Laïcité Lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme-femme		
Unité d'enseignement Recherche	Méthodologie de la recherche universitaire (intégrant un stage en laboratoire pour les disciplines expérimentales) Maîtrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes	6	(10) En lien avec l'UE Mise en situation
Unité d'enseignement Mise en situation professionnelle	Stages Analyse de sa pratique professionnelle Mémoire Soutenance	3	30

2.1.1.2 La formation à distance :

L'ESPE est en mesure de développer différents types de formations à distance en prenant appui sur l'expérience des personnels et les dispositifs existants.

FOAD

Dans le cadre de l'Université virtuelle des pays de la Loire en 2005, plusieurs formations ouvertes et à distance (FOAD) ont été mises en œuvre. Les établissements universitaires disposent de plateformes « Moodle » qui permettent de produire des cours, de mettre en ligne des ressources et d'articuler des cours à distance et des cours en présentiel. De nombreux enseignants des universités et de l'ESPE sont rompus aux techniques de la FOAD. Certains enseignants chercheurs ont d'ailleurs fait des communications à ce propos. L'ESPE met en place dès l'année 2016 le parcours lettres (M1 MEEF) en FOAD sur le site du Mans.

Classe virtuelle

Les classes virtuelles ont été développées à l'ESPE dans le cadre de l'apprentissage des langues. Il s'agit du produit « Centra » mis en œuvre par le ministère de l'Education Nationale. Ce savoir-faire a été réinvesti au sein de formations sur le site de Nantes en collaboration avec la DSIN (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique) de l'Université de Nantes. Un tel dispositif permet, au-delà de la visioconférence, de mettre en place de véritables séances d'apprentissages. Ces outils permettent actuellement à certains étudiants de suivre le master MEEF. Le parcours EEA de la mention PIF (voir ci-dessous au paragraphe 2.1.2) bénéficie de ce type de formation ainsi que le parcours DSI de la mention MEEF Second degré.

Formation au C2i2e

Les formateurs spécialisés TICE assurent la formation et la certification d'étudiants distants au C2i2e. La plateforme « Moodle » est largement utilisée. Une nouvelle accréditation pour le prochain quinquennal a été demandée en

coordination avec les trois universités. L'ESPE porte ce dossier et sera l'organisme certificateur.

Ces ressources seront utilisées en particulier en M2 pour que les étudiants aient une expérience de formation à distance en tant qu'utilisateur avant de passer à une expérience en tant que formateur.

2.1.2 *Projet de Master MEEF - mention pratiques et ingénierie de la formation* **(voir maquette fournie en annexe 2)**

Cette nouvelle mention propose des formations dans les domaines de l'ingénierie, de la formation, de la formation de formateurs, de la recherche en éducation. Les parcours développés sont accessibles aux étudiants ou aux professionnels qui souhaitent se destiner aux métiers en lien avec la formation ou l'éducation, sans avoir le projet de devenir enseignant par le biais de concours de recrutement de l'Éducation nationale. Les parcours permettent un approfondissement professionnel ou des reconversions vers des métiers de la formation au sein de l'éducation nationale ou dans d'autres contextes : culturel, social, santé.... Ils permettent des reprises d'études individuelles ou financées.

L'ESPE de l'académie de Nantes propose d'inscrire quatre parcours qui rejoignent les grands domaines des formations de la mention « pratique et ingénierie de la formation » proposés par les ESPE : formation de formateurs et accompagnement professionnel en milieu scolaire et universitaire ; prise en compte des publics à besoins éducatifs particuliers ; développement du numérique en formation / éducation ; recherche.

Il est proposé de restructurer dans la mention PIF deux parcours existants, le parcours « Enseignement Expertise Apprentissage » (EEA) et le parcours « Adaptation Scolaire au Handicap » (ASH). Ces parcours offrent actuellement des formations en M2. Nous projetons de les modifier pour permettre des mutualisations et l'ouverture d'un M1.

Nous demandons l'ouverture d'un parcours « Ingénierie de formation et contextes internationaux » (IFCI).

Enfin, des discussions sont engagées avec l'université du Maine pour examiner les possibilités d'abriter dans cette nouvelle mention le master Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations (IFUNO) actuellement porté par l'université du Maine.

2.1.2.1 *Le parcours MASH (adaptation scolaire au handicap)*

Le parcours MASH du master MEEF est organisé pour accueillir des professionnels de l'éducation, de l'enseignement ou de la formation exerçant dans les établissements spécialisés, des établissements du premier ou du second degré, mais aussi des CFA ou établissements de formation. Il s'adresse à des professeurs des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, à des enseignants de centres CFA, à des conseillers pédagogiques, des conseillers d'éducation ; à des cadres de l'éducation nationale (inspecteurs, chefs d'établissement) et plus largement à tous les professionnels qui accueillent des enfants ou des adolescents en difficulté ou en situation de handicap. Il est également accessible aux étudiants titulaires d'un M2 MEEF d'une autre spécialité souhaitant développer une réflexion plus approfondie sur la scolarisation des élèves

en situation de handicap. Cette offre de formation, unique sur l'académie, participe de la formation continue des enseignants, des éducateurs et des formateurs dans le contexte particulier de la rénovation de la formation des enseignants. Sa pertinence réside dans le fait qu'elle est la seule offre de master qui permet aux enseignants et formateurs d'accéder à ce grade tout en approfondissant les connaissances dans les champs de la difficulté et du handicap

Ce parcours MASH vise à doter les professionnels de l'enseignement et de l'éducation et de la formation d'une expertise dans l'analyse des situations de travail avec des enfants et des adolescents en difficulté ou en situation de handicap et à les initier à la recherche en éducation avec une approche didactique, psychologique ou sociologique. Il s'appuie pour cela sur des apports théoriques et un travail d'étude et de recherche finalisé dans la rédaction d'un mémoire de master 2.

2.1.2.2 Le parcours EEA (*Enseignement Expertise Apprentissage*)

Le parcours EEA du master MEEF est organisé pour accueillir des professionnels de la formation ou de l'enseignement exerçant dans les établissements du premier ou du second degré. Il s'adresse à des professeurs des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, aux enseignants de centres CFA, aux conseillers pédagogiques ; aux cadres de l'éducation nationale (inspecteurs, chefs d'établissement) et plus largement à tous les intervenants concernés par l'accueil et la formation des enseignants sur le terrain ou dans des institutions de formation. Il est également accessible aux étudiants titulaires d'un M2 MEEF d'une autre spécialité souhaitant développer une réflexion plus approfondie sur les processus d'enseignement – apprentissage. Cette offre de formation, unique sur l'académie, participe de la formation continue des enseignants et des formateurs dans le contexte particulier de la rénovation de la formation des enseignants. Sa pertinence réside dans le fait qu'elle est la seule offre de master qui permet aux enseignants et formateurs d'accéder à ce grade tout en approfondissant les connaissances didactiques de leurs champs disciplinaires.

Ce parcours EEA vise à doter les professionnels de l'enseignement et de l'éducation d'une expertise dans l'analyse des processus d'enseignement et d'apprentissage et à les initier à la recherche en éducation avec une approche didactique. Il s'appuie pour cela sur des apports théoriques et un travail d'étude et de recherche finalisé dans la rédaction d'un mémoire de master 2.

2.1.2.3 Le parcours IFCI (*Ingénierie de formation et contexte internationaux*)

Construit en collaboration avec deux autres Universités internationales (Université d'Aveiro – Portugal et Université de Brasília – Brésil), le parcours IFCI du master MEEF est organisé pour accueillir des professionnels exerçant ou ayant la responsabilité d'établissements du premier et du second degré. Il s'adresse à des professeurs des écoles (PE), aux enseignants de collège et de lycée et à tous les professionnels agissant dans les milieux éducatifs concernés par les réalités migratoires. Il est également accessible aux étudiants MEEF souhaitant développer une réflexion approfondie dans le champ de l'inclusion et du vivre-ensemble.

Cette offre participe à la formation continue des enseignants concernés par l'accueil d'enfants issus de la diversité linguistique et culturelle maîtrisant ou non la langue de scolarisation.

Ce parcours « à et par » la recherche, vise à former des acteurs éducatifs habilités à élaborer, planifier, conduire, concevoir et évaluer des actions et des dispositifs permettant l'accueil et l'accompagnement des enfants migrants et leurs familles dans le processus d'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de pluralité linguistique et culturelle.

2.1.2.3 Le parcours IFUNO (Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations)

Le parcours IFUNO (Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations) est actuellement porté par l'université du Maine. Il pourrait rejoindre la mention PIF du master MEEF. Il forme des spécialistes de l'innovation pédagogique en appui sur les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication dédiées à l'Enseignement et à la formation). La formation IFUNO s'adresse aux professionnels de la formation impliqués dans l'innovation pédagogique et dans l'intégration des technologies numériques. Cette formation vise le développement de compétences liées :

- à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de dispositifs de formation initiale ou continue, intégrant les technologies numériques ;
- au pilotage des dispositifs sur les plans de l'ingénierie, de la coordination d'équipes, de la gestion administrative et de la gestion financière ;
- à la mise en place de solutions innovantes pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La formation propose des parcours modulables en fonction de validations d'acquis et s'appuie sur un dispositif hybride majoritairement à distance.

2.1.2.4 Structure de l'offre de formation de la mention PIF.

Le master 1 parcours PIF est commun aux différents parcours (MASH, EEA, IFC). Il propose une formation générale sur les questions d'apprentissage, et d'éducation dans une perspective d'ingénierie. Il se développe dans quatre unités d'enseignement et un stage de 40 h qui s'effectue dans le champ professionnel de l'option choisie. La maquette prévisionnelle du master figure en **annexe 2** :

- 40 h d'enseignement de tronc commun sur l'apprentissage, la transposition didactique, et les outils numériques en relation aux apprentissages.
- 40 h d'enseignements développés sous forme d'options dans les trois champs d'intervention (MASH, EEA, IFC).
- 52 h d'enseignements sur la méthodologie de recherches sur les apprentissages
- 38 h d'enseignements relatifs au travail d'étude et de recherche

Le master 2 présenté au paragraphe III de l'annexe 2 distingue les maquettes de formation pour les trois parcours (MASH, EEA, IFC). Ce même paragraphe présente en quelques lignes les attendus et les publics cibles de ces formations pour chacun d'eux.

2.1.3 Seuils d'ouverture des formations et effectifs

2.1.3.1 Volumes de formation des maquettes de Master MEEF

A partir du cadre fixé par l'Université de Nantes pour son accréditation (450 HTD étudiant en M1, 200 à 350 HTD étudiant en M2) et en tenant compte des spécificités des formations de l'ESPE (polyvalence en 1^{er} degré, bivalence en formation PLP), le débat au sein d'un groupe de travail puis du Conseil d'école a conduit à la proposition suivante :

Formation	M1	M2
1 ^{er} degré	520 H étudiant	270 H étudiant
2 nd Degré et MEE	500 H étudiant	250 H étudiant
PLP (Bivalent)	630 H étudiant	350 H étudiant

2.1.3.2 Seuils d'ouverture et carte des formations

Les seuils d'ouverture fixés sont ceux adoptés par l'Université de Nantes dans le cadre de son offre de formation 2017-2021 :

M1 : 15 étudiants

M2 : 12 étudiants.

Il est toutefois décidé de maintenir les critères d'effectifs actuels (seuil d'ouverture à 10 étudiants) pour la rentrée 2017, avec un objectif d'évolution vers une carte des formations à partir de 2018, en prenant en compte à la fois les effectifs et les dispositifs d'organisation des formations (mutualisations, formation à distance...).

2.1.4 Formalisation de l'alternance intégrative

2.1.4.1 L'organisation de l'alternance intégrative dans le master MEEF 1^{er} degré

Cette organisation a été formalisée dans un « Guide de l'alternance intégrative » fourni en **annexe 3** au présent dossier. Ce guide est le fruit d'un travail collectif au sein d'un groupe de travail piloté par le doyen des IEN et le directeur adjoint de l'ESPE en charge du 1^{er} degré, réunissant les 5 IEN-A, les 5 responsables de site, les adjoints pédagogiques des sites de Nantes, Angers et Le Mans, des CPC des 5 départements, le responsable de la mention 1^{er} degré.

2.1.4.2 L'organisation de l'alternance intégrative dans les parcours 2nd degré du master MEEF

A) Enjeux et cadre réglementaire

Les exigences scolaires, sociales, institutionnelles actuelles impliquent la formation d'un enseignant-concepteur susceptible de penser les organisations scolaires complexes et d'ajuster ses interventions aux situations locales des classes et des établissements. Cette professionnalité ambitieuse nécessite la construction de

connaissances et de compétences relatives à la profession enseignante, aux disciplines académiques et à leur enseignement. Elle ne peut se construire uniquement dans l'exercice professionnel ni exclusivement à l'université. Elle justifie une formation en alternance à la fois professionnelle et universitaire à laquelle concourent différents acteurs, institutions et lieux de formation. Ces différents terrains de formation développent des logiques complémentaires d'acquisition par transmission ou par expérience à partir des stages. La pluralité d'interventions des acteurs amène à s'interroger sur les modèles de formation susceptibles de mettre en cohérence des contenus, à réfléchir aux liens entre établissement de formation et établissements d'accueil et à leurs contributions respectives dans la construction de la professionnalité enseignante. L'alternance pose les questions des liens qui unissent l'activité et l'apprentissage, les transmissions et les acquisitions, les savoirs et les expériences. Quels que soient les fondements théoriques et les cadres de référence, et au-delà d'une préoccupation pédagogique réduite à des aspects organisationnels, nous devons examiner le sens, la nature et la place des activités professionnelles à construire dans les dispositifs de formation. Les principes énoncés ci-dessous tentent d'opérationnaliser les différentes propositions dans un système très contraint. Ils donnent quelques repères sur la mise en œuvre de l'alternance qui appartient aux équipes de formation et rassemblent les éléments d'un projet pour l'alternance qui se construit dans la confrontation à la réalité des pratiques, des contraintes et des ambitions pour la formation. A ce titre, ils sont nécessairement évolutifs.

Des principes au travail

Rechercher l'articulation des contenus et les liens entre les terrains et les acteurs

Plus que la juxtaposition, la dimension intégrative postule que c'est la combinatoire et la transaction des ressources et des actions entre les différents espaces de formation qui constitue une condition favorable de la construction de compétences et du développement professionnel. On recherchera la construction et le partage de problématiques communes entre le lieu d'exercice et l'ESPE qui seront au centre de la mise en œuvre des projets d'alternance intégrative pour les différents parcours. Elles s'organiseront notamment dans le double tutorat et le travail de réalisation du mémoire.

Favoriser les processus d'objectivation de l'activité professionnelle

Les pratiques et leurs mises à distance dans des scénarios variés sont l'occasion de dialogues ou de confrontations entre des constructions théoriques et des modèles interprétatifs à l'œuvre dans les fonctionnements des enseignants débutants. L'alternance est particulièrement l'occasion d'interroger les activités d'apprentissage des élèves en relation aux activités enseignantes. Par la construction d'outils d'analyse, elle cherche à permettre l'objectivation des pratiques et contribue à la construction progressive de la professionnalité dans des dimensions variées (pédagogique, didactique, pragmatique, psychosociologique, éthique...).

Accompagner les processus de formation par des médiations

Toute situation professionnelle n'est pas immédiatement formatrice. L'accompagnement est un processus médiateur qui place le formé en position de responsable de son apprentissage professionnel. Il vise à aider le formé à relier

les différentes formes de savoirs et de connaissances entre eux. Sa fonction est de développer, construire ou réorganiser les connaissances qui sont en jeu. L'accompagnement doit protéger les espaces d'échanges et d'intervention de manière à permettre aux enseignants débutants d'agir et d'oser prendre des risques dans des milieux vécus comme difficiles. La formation et ses acteurs se doivent d'être particulièrement vigilants au respect des personnes et à la prise en charge de leurs difficultés éventuelles dans la construction de leur professionnalité.

Une prise en charge progressive à travers l'étude d'éléments intégrateurs

L'alternance est un système de formation qui vise à construire des compétences et des connaissances par la prise en charge progressive de problèmes professionnels. Le socle commun et le référentiel de compétences constituent les références institutionnelles qui déterminent l'orientation des contenus de formation. Leur mise en scène progressive dans le cadre de la formation invite à préciser des objets d'étude et des situations de formation qui articulent ces préconisations institutionnelles aux fonctionnements des débutants et aux savoirs qui portent sur les différents blocs de formation. Les équipes auront progressivement à définir ces objets, nécessairement peu nombreux et suffisamment « gros » pour organiser une cohérence de contenu et de démarche sur les différents parcours. Il s'agira au cours de l'année à venir d'aller vers la constitution d'un plan de formation partagé qui ne fige pas les choses, s'appuie sur les pratiques existantes, permet l'innovation des équipes tout en assurant une cohérence au niveau de la mention.

B) Le stage en établissement scolaire et son articulation avec la formation à l'ESPE.

L'établissement dans le processus de formation

L'alternance institue l'établissement comme un lieu central de la formation, car c'est dans l'établissement que le professeur stagiaire est confronté aux situations professionnelles qui sont les supports de la construction des savoirs et des compétences professionnelles. La politique éducative, faite d'un ensemble de priorités nationales, se décline au niveau académique dans un projet d'académie sous forme d'un ensemble de priorités académiques, puis, pour le second degré, au niveau de l'établissement sous forme d'un projet d'établissement qui traduit ces priorités en les adaptant à son contexte humain et territorial sous forme des grands axes et/ou objectifs. Les priorités retenues par l'établissement (le socle, la prévention du décrochage, la continuité du parcours de réussite scolaire de l'élève, une des dimensions de ce parcours : PEAC, Parcours Avenir, Parcours citoyen, Parcours Santé, climat scolaire, citoyenneté et laïcité, etc.) contextualisent un certain nombre de questions pédagogiques et éducatives qui participent des problématiques professionnelles auxquelles les enseignants stagiaires se confrontent. Par les activités éducatives ou d'enseignement que les enseignants stagiaires y développent, l'établissement constitue le creuset de la formation à l'ESPE. Il contribue à la transformation des activités professionnelles enseignantes dans les différentes dimensions disciplinaire, didactique, praxéologique, psychosociologique.

Organisation générale des stages en M2

Le stage se déroule dans deux modalités différentes selon que les étudiants sont fonctionnaires stagiaires ou étudiants non lauréats des concours de recrutement.

- Pour les M2, fonctionnaires stagiaires :

Le stage s'effectue de manière filée tout au long de l'année scolaire. Les stagiaires sont trois jours par semaine dans les établissements scolaires dans lesquels ils enseignent en responsabilité à hauteur d'un mi-temps. Selon les parcours le stage en établissement se déroule le lundi, le mardi et le mercredi ou le mercredi le jeudi et le vendredi. Les fonctionnaires stagiaires sont deux jours par semaine à l'ESPE pour poursuivre leur formation dans le cadre du Master 2 MEEF.

- Pour les M2 étudiants :

Le stage se déroule en pratique accompagnée et de manière filée le vendredi ou le lundi à partir du début du mois d'octobre et se termine avant les vacances d'avril. S'y ajoute une période de stage massé de deux semaines qui se déroulera selon les parcours en février ou mai, selon la date des écrits des concours. Un guide de stage est rédigé par les équipes de parcours et les tuteurs établissement.

- Le tutorat mixte :

Le tutorat mixte vise à créer une collaboration plus étroite entre le formateur ESPE et le formateur établissement. La convergence des interventions dans des analyses de pratique invite à la définition commune des objets d'études et des outils d'analyse de la formation. Au-delà des échanges informels liés à la formation des stagiaires, deux rencontres d'une journée sont programmées en septembre et en janvier entre les différents tuteurs dans la perspective d'une collaboration sur le projet de formation.

Une formation à l'ESPE qui s'appuie sur les pratiques professionnelles

Une collaboration à la formation disciplinaire et didactique

Les stages prennent comme objet les interventions des enseignants en classe. La dimension disciplinaire de la formation doit permettre une lecture fonctionnelle et problématique du savoir enseigné. Cette approche vaut pour les savoirs disciplinaires de référence, les savoirs issus des sciences humaines ou les savoirs qualifiés de « professionnels » ou d'expériences. Au travers des approches didactiques, il s'agit de construire des outils d'analyse, de conception et d'action pour la gestion des situations professionnelles et plus particulièrement pour l'installation, l'encadrement et la régulation des situations d'enseignement-apprentissage.

La relation entre tuteurs de terrain et formateurs de l'université est essentielle dans la réussite de l'alternance. Elle invite à construire un espace de collaboration qui permette à chacun de savoir ce qui est fait avec les stagiaires, ce qui ne peut se limiter à des échanges d'informations. Dans la relation privilégiée du stagiaire avec son tuteur, ce dernier doit pouvoir s'appuyer sur ce que le stagiaire fait à l'université, et réciproquement, les formateurs doivent savoir ce qui est travaillé avec le tuteur de terrain.

Ces relations se construisent dans un travail commun autour de l'analyse de l'activité du stagiaire en relation avec celle des élèves. La tenue de deux réunions de travail

par an entre tuteurs ESPE et tuteurs établissement poursuit cet objectif. Les acteurs de la formation sont invités à s'emparer de notions ou de points de programmes dont l'enseignement pose des difficultés récurrentes aux jeunes enseignants. Ils envisagent des situations de formation ou d'analyses qui donnent à discuter à partir des points de vue de l'expertise (tuteur) et de la théorie (formateurs, selon les domaines de spécialité) sur un objet commun (une séance suivie en commun ou filmée, des travaux d'élèves...).

Une collaboration à la connaissance des contextes d'exercices et à la construction d'une identité professionnelle qui s'appuie sur une culture commune.

Le travail et les réflexions menées dans le bloc contexte d'exercice peuvent, entre autres situations de formation, prendre aussi pour objet d'analyse les pratiques enseignantes et les problèmes professionnels récurrents qui touchent l'identité professionnelle et les contradictions qui s'y rattachent. Ils aident le jeune enseignant à se situer par rapport aux enjeux dont sont porteuses les thématiques qui questionnent les débutants dans leur quotidien. Une première entrée implique individuellement le stagiaire sur la manière dont il prend en charge le problème que le thème de travail met en avant. Une deuxième entrée l'oblige à se situer par rapport à la communauté éducative et nécessite pour le stagiaire d'aller « enquêter » dans son milieu professionnel proche, sur la manière dont ses collègues et plus généralement la communauté scolaire prennent en charge les problèmes professionnels soulevés.

L'ancrage empirique des questionnements liés au bloc « contexte d'exercice » s'appuie sur des problématiques d'établissement qui dépassent les disciplines. Elles invitent à l'organisation de travaux collaboratifs qui ont pour fonction d'étudier dans une perspective de compréhension et d'action les problématiques de l'établissement. Des établissements envisagent d'ouvrir des espaces de travail (séminaire, groupe de travail) qui peuvent regrouper les différents partenaires de la formation : les étudiants et fonctionnaires stagiaires de l'établissement, le chef d'établissement, des tuteurs de l'établissement. Nous devons examiner la contribution de formateurs "contexte d'exercice" de l'ESPE à ces moments de formation.

L'évaluation du stage

Le stage est évalué à partir du projet de formation tout en tenant compte du référentiel de compétences. L'évaluation dans le master est le résultat d'une collaboration entre le tuteur établissement et le tuteur ESPE. Elle s'appuie sur la mise en œuvre par le stagiaire de pratiques d'enseignement analysées. Elle intègre une dimension contractuelle liée aux visites et au travail réalisé avec les tuteurs.

C) Des espaces collaboratifs prégnants entre les partenaires, acteurs de la formation

La visite qui contribue à la formation "praticienne"

Les visites des tuteurs ESPE ou tuteurs établissement dans la classe du stagiaire sont le terreau des analyses de pratique développées entre les tuteurs et le stagiaire.

Elles donnent lieu à un entretien post séance. Elles peuvent poursuivre plusieurs fonctions : analyser les pratiques dans une perspective de transformation des activités professionnelles ; faire le point avec le stagiaire sur la construction de ses compétences professionnelles ; permettre un recueil de données qui seront exploitées lors des moments de formation sur le centre. Le tuteur ESPE effectue au moins deux visites auprès du stagiaire. La participation des tuteurs établissement lors de ces visites est importante. Une troisième visite peut être proposée en fonction de la situation de chaque professeur stagiaire.

La visite est un moment de travail collaboratif entre le(s) tuteur(s) et le(s) stagiaire(s). En plus des éléments d'observation de la leçon, elle s'appuie sur un ensemble de données qui constitue le matériau de l'analyse. A cet effet, lors des visites, le stagiaire doit présenter aux tuteurs, sa progression et la préparation de la séance avec par exemple :

- les objectifs (notionnel, méthodologique) ;
- les activités des élèves ;
- les questions que se pose le stagiaire lors du travail de préparation ;
- la façon dont le stagiaire a mobilisé les pistes de remédiation dégagées lors de l'entretien précédent.

Chaque entretien fait l'objet d'un compte-rendu concis de la part du stagiaire qui sera remis aux tuteurs. Le compte-rendu indiquera a minima les points positifs dégagés lors de l'entretien, une description précise de la difficulté diagnostiquée par les formateurs lors de l'entretien, les points à retravailler et les pistes de remédiations évoquées. Ces comptes-rendus pourront être utilisés lors des séances de travail à l'ESPE.

La pluralité des intervenants et des lieux de formation appellent à réfléchir à des outils formatifs et/ou réflexifs qui permettent aux différents acteurs (formateurs, stagiaires) un suivi de la construction de la professionnalité des formés. De nombreux outils (carnet de bord, portfolio, fiche de suivi...) sont développés en formation dans des optiques diverses. Les équipes réfléchissent aux fonctions qu'il est possible de faire jouer à ces démarches et à l'intérêt de les organiser ou non de manière commune sur les différents parcours ou mentions du MEEF. Un modèle de portfolio numérique pour les étudiants de M2 de l'ESPE se développe actuellement.

Le Mémoire de M2 MEEF

Finalité du mémoire

Le mémoire de master cherche à contribuer à la professionnalisation du métier d'enseignant au moyen d'une démarche qui fait référence à l'activité de recherche. Il se situe dans le prolongement de la formation à et par la recherche développée en M1 MEEF. Les relations entre recherche et formation qui s'articulent dans ce travail ont vocation à permettre de construire une "pensée scientifique" sur les problèmes professionnels rencontrés, d'apprécier les conditions de la production de connaissances scientifiques, de recourir aux produits de la recherche, de permettre un début de formation à la recherche. En convergence avec un travail de recherche, le mémoire vise à produire des connaissances qui s'articulent avec des savoirs constitués. L'approfondissement réflexif se fait en parallèle à une formation à la

recherche qui suppose la mobilisation de champs scientifiques, la rigueur nécessaire à la communication, le choix et la mise en œuvre d'une méthodologie.

Les orientations disciplinaires privilégiées ne sont pas restrictives et les thématiques choisies peuvent faire référence à l'ensemble des disciplines scientifiques enseignées dans les cursus du Master MEEF. Elles sont en cohérence avec les thématiques et les programmes scientifiques des laboratoires d'adossement du master MEEF.

Objet du mémoire

Le mémoire a pour objectif d'amener les étudiants à prendre en charge le traitement d'un problème professionnel rencontré au cours du stage. Ce n'est pas un compte-rendu d'expérience, un dossier qui viserait l'exploration d'un champ ou un travail de validation ou de réfutation d'une théorie. Il porte sur différentes dimensions relatives à la professionnalité aux différents niveaux de son exercice : l'établissement, la classe, le groupe d'apprentissage... Il s'intéresse notamment aux pratiques dans les situations d'enseignement et d'apprentissage dans la classe, à l'activité des élèves, des enseignants et des interactions qui les lient à propos de l'apprentissage. Il peut aussi amener à examiner des objets liés au système éducatif, à l'identité disciplinaire, aux compétences d'ordre didactique et pédagogique, à la construction de l'identité professionnelle. Plus généralement, il porte sur des enjeux d'intervention en milieu scolaire.

La démarche du mémoire

Elle s'appuie sur l'expérience du stage et mobilise des contenus relatifs aux différents enseignements.

Le travail d'élaboration de la problématique croise des données issues des situations d'enseignement, des modélisations didactiques, pédagogiques et des théories scientifiques. Cette problématique débouche sur un cadre conceptuel d'investigation qui dépasse la juxtaposition des différents champs mobilisés. Les développements permettent de cerner les questions auxquelles le mémoire tente de répondre. Ils guident la définition des hypothèses à examiner, des propositions d'actions ou de compréhension et le recours à une méthodologie. La démarche doit permettre de constituer un corpus de données issues d'observations rigoureuses et l'analyse méthodique de ces données.

L'évaluation du mémoire

Le travail sur le mémoire de master a une visée formative dans laquelle le processus de formation prend le pas sur la qualité des connaissances produites. Pour autant, c'est sur la qualité du produit fini et la présentation des travaux que sera évalué le mémoire.

Les dimensions épistémologiques, méthodologiques et la valorisation professionnelle du mémoire constitueront les axes d'évaluation. La soutenance donne lieu à un rapport de soutenance qui renseignera ces différents axes. Un tuteur établissement, autre que le tuteur du stagiaire qui soutient son mémoire peut être associé au jury de soutenance.

2.1.5 Architecture du tronc commun de formation

Le volume horaire du tronc commun est de 50 heures en M1 et 50 heures en M2.

2.1.5.1 Organisation :

Le choix a été fait d'organiser le tronc commun sur trois niveaux d'intervention et sur les deux années de formation des enseignants. Nous distinguons ici le tronc commun inter-degré du tronc commun inter-parcours (second degré) et du tronc commun thématique au sein de chaque mention (thèmes partagés par tous les parcours et mention).

Afin de renforcer la structuration du tronc commun, les M1, M2 étudiants, M2 stagiaires et les titulaires en Formation Continue sont regroupés en inter-degré à l'occasion de trois journées par an.

2.1.5.2 Evaluation :

Le tronc commun n'est pas évalué en tant qu'UE « tronc commun ». Les contenus du tronc commun sont évalués au sein des UE (UE mise en situation professionnelle) qui portent les thématiques traitées sur les deux années.

2.1.5.3 Constitution des équipes qui animent le tronc commun :

Le tronc commun, conformément à la note du 30 avril 2015, a été déployé au travers d'une équipe plurielle. Bien évidemment, les formateurs représentants de l'ESPE ainsi que des composantes et universités partenaires y sont les plus nombreux. Toutefois, les partenariats et collaborations existants ont été mis à profit pour agréger, aux personnels de l'ESPE en charge du tronc commun, des représentants de l'éducation nationale (personnels DSDEN, inspecteurs du second degré ou chefs d'établissement), des représentants du CAPE, des intervenants issus de structures artistiques et culturelles soutenues par la DRAC, des personnels de CANOPE, des personnels mandatés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ainsi que des conférenciers extérieurs.

2.1.5.4 Thèmes abordés en inter-degré et inter-mention :

Les thèmes abordés lors de l'année 2015/2016 sont travaillés au sein des parcours en amont et font l'objet d'une réappropriation en aval. Ainsi ont été travaillés : la liaison école-collège, l'égalité fille-garçon, la violence scolaire (harcèlement, racisme etc.), la laïcité, la citoyenneté, la grande pauvreté et l'éducation, la place des parents à l'école, l'ASH (troubles des apprentissages), le développement des compétences psycho-sociales (éducation à la santé), la littérature de jeunesse et l'ouverture aux pratiques artistiques et culturelles.

Il convient de noter que les « Mercredis de la diversité » sont des moments particuliers dans le cadre du tronc commun. Le cycle de formation se déroule sous forme de journées d'études sur 3 sites de formation de l'ESPE de l'académie de Nantes (Nantes, Angers et Le Mans). Elles ont lieu le mercredi. Le public visé est celui des étudiants inscrits à l'ESPE ainsi que les enseignants titulaires (journées inscrites au PAF et PDF), formateurs de l'ESPE, parents et plus généralement les acteurs de l'éducation.

Les thèmes de l'année universitaire 2015/2016 ont été :

- Face aux multiples transitions à l'École : penser le parcours de l'élève
- Numérique et troubles du développement et de l'apprentissage : favoriser l'accessibilité scolaire
- École inclusive et pratiques pédagogiques en classe ordinaire

Le tronc commun à l'ESPE de l'Académie de Nantes tend à s'enrichir sur le plan de l'inter-degré et de l'inter-mention. A titre d'exemple, trois points importants ont été développés à l'ESPE de Nantes durant l'année 2015-2016 et seront reconduits pour la prochaine année universitaire :

- Ouverture aux pratiques artistiques et culturelles :

Les pratiques artistiques et culturelles sont à construire en tant que parcours obligatoire de tout élève (PEAC). Il est apparu nécessaire de veiller à leur intégration dans le parcours de formation initiale de tous les enseignants, premier comme second degrés.

Des offres sous la forme de visites de structures, de stages, ou d'ateliers de pratique se sont développées dès l'année 2015-16 grâce à un partenariat avec la DRAC. Le site de Nantes a été le premier concerné tant par les volumes horaires mis en œuvre que par les effectifs stagiaires et étudiants impactés. Suite à l'évaluation positive de ce partenariat par la DRAC et l'ESPE, ces actions seront renforcées au niveau académique et concerneront tous les sites de l'ESPE à partir de la rentrée 2016, avec une subvention annuelle de la DRAC d'environ 30 000 €.

- Développement des compétences psycho sociales :

Un partenariat avec l'ARS concernant les méthodologies de développement des compétences psycho sociales chez les élèves est en cours. Cette expérience, si elle reçoit un avis favorable du comité d'évaluation dirigé par l'ARS, sera généralisée dans le cadre des éducations à la santé. Cette démarche croise celle de la lutte contre les violences scolaires et la mise en œuvre de la médiation par les pairs.

- Laïcité :

Un DIU « laïcité, pluralisme religieux et athéisme » est ouvert entre les trois universités ligérienne et l'ESPE. Les enseignements plus particulièrement dispensés dans le cadre de ce DIU seront proposés dans le cadre du tronc commun aux étudiants et stagiaires ainsi qu'aux formateurs. Ce DIU est aussi inscrit au PAF. Des temps communs de formation entre ces différents publics seront recherchés.

En conclusion, il apparaît une homogénéité importante entre ce qui se réalise d'un point de vue thématique en commun dans tous les parcours et mentions. Ce travail au plus près des situations professionnelles des étudiants et stagiaires est conduit par l'ESPE dans le cadre du co-tutorat et de l'alternance intégrative. On y retrouve les éléments liés aux valeurs de la République, le travail des gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage et l'appropriation des thèmes d'éducation transversaux.

2.1.6 Organisation des parcours de formation adaptés

2.1.6.1 Présentation de l'organisation de la formation des parcours adaptés dans le premier degré

Suite à la commission présidée par Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes qui identifie les bénéficiaires de ce type de parcours de professionnalisation, deux orientations sont mises en œuvre.

A) Formation pour les parcours adaptés, titulaires du master MEEF EPD, inscrits en DU

Ce parcours propose un complément de formation à partir des apprentissages menés dans les enseignements et les stages du master MEEF.

Le point *a* ci-dessous décrit succinctement les fonctionnements des professeurs stagiaires dans cette situation autour de trois enjeux majeurs : les activités d'enseignement, l'implication dans l'institution, l'engagement dans un processus de professionnalisation.

Le point *b* propose d'organiser le développement des compétences du référentiel en référence à trois axes :

- Outiller l'activité didactique et pédagogique des enseignements et des apprentissages menés en classe
- Renforcer l'acquisition des compétences associées aux évolutions technologiques et numériques au service des apprentissages des élèves (dans les projets thématiques, les écrits réflexifs, le tronc commun). Intéresser et former les professeurs stagiaires débutants à l'espace numérique des écoles de l'académie de Nantes « e-primo ».
- S'inscrire dans des collectifs d'expérimentation, d'innovation ou de recherche au service de l'intervention.
- S'engager dans un processus de professionnalisation.

a) Fonctionnements des professeurs stagiaires débutants

Les activités d'enseignement et les apprentissages des élèves

Travaillés au cours de la formation en M2 du master MEEF mention 1er degré, les outils d'action et de compréhension de l'activité enseignante construits par les stagiaires ne sont pas toujours opérationnels et l'utilisation qui en est faite parfois formelle. Au-delà de tentatives prometteuses de guidage de l'activité d'apprentissage dans le direct de la classe, l'activité des jeunes enseignants reste majoritairement organisée par le produit attendu en fin d'apprentissage faute d'une prise en compte précise des conditions qui permettent la transformation des élèves.

La formation complémentaire doit permettre de faire construire aux stagiaires une nouvelle fonctionnalité de ces outils. Elle passe par la prise en compte d'un examen rigoureux des appropriations que doivent réaliser les élèves pour traiter les problèmes que les disciplines leur posent. L'enjeu est bien de faire en sorte que l'activité professionnelle de ces jeunes enseignants bascule tout entière vers l'apprentissage. Que l'activité des élèves ne soit plus pensée indépendamment de leur implication dans un besoin de savoir, que la transmission ne soit pas envisagée sans anticiper une activité de construction, que la mise à disposition des savoirs soit

examinée en relation aux activités cognitives et langagières qui les permettent.

L'engagement dans un processus de professionnalisation

Devenir un professionnel impose la construction de savoirs raisonnés, généralisables à des classes de situations combinant réflexion sur l'action et dimension épistémologique. Le professionnel analyse et théorise son enseignement, cherche à comprendre les tenants et les aboutissants de son activité. Bien souvent les analyses et les démarches des jeunes enseignants s'effectuent au regard d'une doxa ou dans la recherche de conformité à des solutions et des réponses qu'ils pensent attendues. Les décisions sont fondées sur l'expérience, l'intuition ou des savoirs locaux. Le recours à la théorie est rarement effectif. Les expériences et les démarches d'enseignement mises en œuvre sont peu questionnées. En l'absence d'échanges et de rationalisation des pratiques, les apprentissages professionnels se font par tâtonnements, dans une succession d'essais et d'erreurs à partir desquels se construisent des " routines ". A l'inverse, on sait que l'autonomie des enseignants, pour déterminer les conditions efficaces d'une intervention en milieu scolaire, passe par une attitude active, pragmatique et raisonnée. « *La part de formation scientifique ne sera réellement opérante qu'à condition d'être incorporée à l'habitus professionnel (Bourdieu, 1982, 1980 ; Perrenoud, 1976) et investie pour une part dans l'improvisation réglée, la négociation et les décisions continues en classe, la relecture de l'expérience (Huberman, 1983, 1990 ; Perrenoud, 1983, 1988).* »¹

L'implication dans l'institution

Les huit semaines de stage vécues dans les établissements au cours de l'année de master 2 ont permis aux professeurs stagiaires de repérer des fonctionnements relatifs aux interventions dans la classe, dans l'école et plus largement dans la communauté éducative. Encore fragiles, les connaissances sur ces modes d'organisation doivent être objectivées et institutionnalisées pour être échangées, discutées et partagées. Il s'agit dès lors de poursuivre l'accès aux savoirs, aux valeurs et aux enjeux qui permettent de mieux se repérer dans l'institution, d'explorer des pistes possibles et d'agir pour devenir acteur d'un processus de construction d'une culture commune.

b) Une formation orientée sur trois axes

Axe 1 : Outiller l'activité didactique et pédagogique des enseignements et des apprentissages menés en classe

Durée : 60h (24 + 36).

Objectifs

Le projet de cet axe de formation est d'aider les enseignants débutants à tisser des liens entre les compétences que requièrent l'enseignement et les savoirs à et pour enseigner. Dans une orientation didactique, on s'attache ici au processus de

¹Éducation et Recherche, 1992, n° 1, pp. 10-27. Repris dans Perrenoud, Ph., *La formation des enseignants entre théorie et pratique*, Paris, L'Harmattan, 1994, chapitre VI, pp. 123-146

médiation mis en œuvre dans les apprentissages. Ce travail doit ouvrir des pistes au professeur stagiaire pour amener les élèves à des transformations attachées aux contenus d'apprentissage. Dans les disciplines concernées, il doit conduire à préciser les éléments du savoir qui seront mis à disposition des élèves pour explorer les possibilités de sortir de l'erreur, de l'énigme ou de la controverse. Dans cet axe de formation les enseignants débutants seront amenés à recourir de manière pertinente aux outils numériques en situation professionnelle. Dans les interactions en classe, il doit également permettre d'ajuster les interventions et les sollicitations de l'enseignant aux fonctionnements des élèves. Ce travail sur le guidage de l'activité d'apprentissage de l'élève dans le direct de la classe, suppose un retour sur la construction de scénarii d'enseignement – apprentissage dans lesquels les élèves sont confrontés à la prise en charge d'un problème. Nécessairement, les conditions d'une implication réelle dans une activité scolaire et dans un projet d'apprentissage devront être également réinterrogées et confortées.

Contenus travaillés

Ils portent sur les relations entre les activités d'apprentissages des élèves, les savoirs disciplinaires en jeu et les interventions de l'enseignant. Plus particulièrement on mettra sous observation et analyse les régulations didactiques des apprentissages en classe (étayages, démarches d'investigation, activités de problématisation) ; les scénarii et les modalités d'étude demandées aux élèves (tâches complexes, situation d'action, situations problèmes, situation d'évaluation ...), les démarches d'implication.

Déroulement

60 htd (24 HTD semestre 1+ 30 HTD semestre 2) + 6 HTD accompagnement individualisé :

- Ateliers de besoins disciplinaires et didactiques pour enseigner les savoirs des domaines d'apprentissage de l'école : 24 HTD
- Travail autour de projets thématiques : 12 HTD
- Analyses de pratiques professionnelles : 12 HTD
- Intéresser et former les professeurs stagiaires débutants à l'espace numérique des écoles de l'académie de Nantes « e-primo » : 6 HTD
- Deux visites+ accompagnement portfolio + écrit réflexif : 6 HTD par fonctionnaire stagiaire.

Axe 2 : S'inscrire dans des collectifs d'expérimentation, d'innovation ou de recherche au service de l'intervention.

30 HTD à répartir sur les 2 semestres.

Objectifs

Cet axe de travail vise plusieurs objectifs : construire un habitus de questionnement raisonné des pratiques, outiller les analyses et les tentatives innovantes, s'inscrire dans des communautés d'expérimentation, d'innovation ou de recherche. Il s'agit ici de rentrer dans une pratique réfléchie qui s'appuie sur des analyses construites collectivement et finalisées par l'action, l'intervention ou la compréhension. Elles

prennent pour objet des phénomènes d'enseignement, d'éducation ou d'apprentissage en milieu scolaire. La théorie est ici mobilisée comme une grille de lecture. Elle évite de refaire l'expérience de tout, aide à anticiper, permet d'accéder à des éléments de compréhension, contribue à construire des faits.

Contenus travaillés

Ils portent sur la mise en relation des cadres qui permettent de penser rationnellement la pratique et les interventions en milieu scolaire. Les relations entre expérimentation, innovation, recherche et formation qui s'articulent dans ce travail ont vocation à permettre de construire une « pensée raisonnée » sur les problèmes professionnels rencontrés, d'apprécier les conditions de la production de connaissances scientifiques, de recourir aux produits de la recherche. L'approfondissement réflexif se fait en parallèle à une formation qui suppose la mobilisation de champs scientifiques, la rigueur nécessaire à la communication, le choix et la mise en œuvre d'une méthodologie.

Déroulement

(30 HTD)

Les professeurs stagiaires devront s'inscrire dans un travail collaboratif qui pourra se situer dans un projet existant ou à construire. Ces projets peuvent être des expérimentations, des innovations ou des recherches qui sont développées dans les écoles, à l'ESPE, dans les bassins. Ces projets sont construits dans des collaborations entre les écoles, les tuteurs, les formateurs ou chercheurs de l'ESPE. Les groupes constitués en séminaires visent un double objectif de recherche et de formation sans que l'un domine l'autre. Dans le processus collectif de production et d'analyse des interventions en milieu scolaire, les acteurs contrôlent les objectifs tout en les adaptant autant que faire se peut à des cadres d'intelligibilité ; les acteurs concernés mettent en jeu leur expertise du contexte pour dire ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Les formateurs ou chercheurs de l'ESPE, quant à eux, aident à formaliser des objectifs de recherche en relation avec les contraintes pédagogiques. Ces projets peuvent donner lieu à la tenue de séminaires. Ils sont proposés aux professeurs stagiaires qui doivent s'inscrire dans le développement des projets pour la durée de l'année. Ce travail donne lieu à un écrit réflexif.

- Horaire professeur stagiaire : 30 HTD (20 HTD premier semestre + 10 HTD second semestre).

- Initiation des projets menés par des équipes pluri catégorielles : 12 HTD.

- 18 HTD sous forme de participation aux séminaires divers (innovation, expérimentation, recherche).

Axe 3 : Appréhender et se situer dans les enjeux d'une politique de l'école

(31 HTD)

Objectifs : une collaboration à la connaissance des contextes d'exercices et à la construction d'une identité professionnelle qui s'appuie sur une culture commune.

Le travail et les réflexions menés dans cet axe de formation, ont pour objet d'analyser les pratiques enseignantes et les problèmes professionnels récurrents qui

touchent l'identité professionnelle et les contradictions qui s'y rattachent. Ils aident les jeunes enseignants à se situer par rapport aux enjeux dont sont porteuses les thématiques qui questionnent les débutants dans leur quotidien. Une première entrée implique individuellement le stagiaire sur la manière dont il prend en charge le problème que le thème de travail met en avant. Une deuxième entrée l'oblige à se situer par rapport à la communauté éducative et nécessite pour le stagiaire d'aller « enquêter » dans son milieu professionnel proche, sur la manière dont ses collègues, et plus généralement la communauté scolaire, prennent en charge les problèmes professionnels soulevés. Une troisième entrée se développe sous forme d'apports dans des journées thématiques inscrites au plan de formation tronc commun des M2.

Déroulement

Le professeur stagiaire doit construire son projet de formation autour des trois entrées. Ces différentes expériences nourrissent son portfolio. Les parcours personnels de formations sont organisés et suivis par les adjoints pédagogiques des sites.

Le professeur stagiaire participe à des actions et manifestations relatives au tronc commun (31 HTD).

Evaluation :

Deux soutenances :

- Soutenance de l'écrit réflexif
- Oral professionnel à partir du portfolio sur l'engagement dans la formation et l'évolution des compétences. Présentation du portfolio numérique dans un écrit de synthèse de 4 pages.

Suivi du parcours de formation :

Le professeur stagiaire débutant suivra son parcours de formation au travers d'un e-portfolio, un outil qui lui appartient, qui lui permettra :

- 1- de **réfléchir** de manière spiralaire à ses actions et à ses apprentissages,
- 2- de **conserver des traces des apprentissages** qu'il a réalisés dans divers contextes formels et informels (cours, stages et toutes autres expériences professionnelles et personnelles)
- 3- de les **organiser** de manière à **témoigner du développement de ses compétences** sur la durée de sa formation et même au-delà
- 4- et de **communiquer** à leur sujet.

Le portfolio numérique permet de garder le contact avec le professeur stagiaire en formation, en stage, et de suivre ses activités (carnet de bord)

Ce portfolio permettra au professeur stagiaire de choisir les éléments utiles à sa formation et à ses différentes évaluations, et participera à sa validation.

Le e-portfolio permettra également la coordination des acteurs (stagiaire, enseignant, tuteurs ESPE / IA).

Des formateurs « numérique » participeront à l'initiation des professeurs stagiaires débutants à l'utilisation du e-portfolio et pourront les accompagner au cours de leur année de stage.

B) Parcours adaptés pour les stagiaires non titulaires d'un master MEEF EPD

La Formation Adaptée pour les professeurs Stagiaires diplômés d'un master autre que MEEF (dite FAS) :

Ces stagiaires suivent l'intégralité de la maquette des M2 avec un accompagnement adapté en début d'année (prise en charge par les formateurs tuteurs de l'ESPE en début d'année pour leur expliquer la prise de fonction, ateliers de besoins spécifiques concernant en particulier la préparation d'une séquence de cours, la programmation et la progression). Ces professeurs stagiaires n'ont pas à rédiger en fin d'année un mémoire de recherche à visée professionnel mais doivent, comme les D.U., rédiger un écrit long réflexif d'une vingtaine de pages. Dans la mesure du possible les responsables de site essaient de constituer des groupes de TD ne comportant que des stagiaires FAS afin de répondre au mieux à leurs besoins particuliers de formation (cf. tableau ci-après.)

Axe de formation	Objectifs	Déroulement- Contenus	Compétences du référentiel particulièrement travaillées	Evaluation
Outiller l'activité didactique et pédagogique des enseignants et des apprentissages menés en classe	Renforcements didactique à partir de l'analyse des tentatives d'enseignements menées en classe	<ul style="list-style-type: none"> - 12 hTD projets thématiques - 24 hTD complément didactique sous forme d'ateliers ESPE. - 18 hTD analyses de pratiques professionnelles - 6 hTD accompagnement, 2 visites <p>Les conditions de l'apprentissage dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les régulations en classe. - les scénarios d'enseignement proposés - les démarches d'implication 	C3 – C4- C5- C9- C14	<ul style="list-style-type: none"> - Portfolio, - Ecrit réflexif
S'inscrire dans des collectifs d'expérimentation, d'innovation ou de recherche au service de l'intervention.	Questionnement raisonné des pratiques d'intervention en milieu scolaire. Implication dans une communauté professionnelle innovante	<ul style="list-style-type: none"> - 12 hTD Initiation des projets - 18 hTD participations à des séminaires d'innovation ou de recherche. <p>Les relations entre les cadres qui permettent de penser la pratique et l'intervention en milieu scolaire.</p>	C5-C7-C11-C13-C14	<ul style="list-style-type: none"> - Portfolio, - Ecrit réflexif
Appréhender et se situer dans les enjeux d'une politique de l'école	Devenir acteur d'un processus de construction d'une culture commune	31 HTD Parcours individualisé sur des actions de formations en lien avec le tronc commun.	C1- C2-C6-C14	<ul style="list-style-type: none"> - Portfolio, - Ecrit réflexif

Tableau synthétique de la formation 1^{er} degré, parcours adaptés destinés aux professeurs stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF

Total travail encadré : 121 HTD

Travail personnel sur portfolio et écrit réflexif : 150 HTD

2.1.6.2 Présentation de l'organisation de la formation des parcours adaptés dans le second degré

Suite à la commission présidée par Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes en début d'année universitaire, qui identifie les bénéficiaires de ce type de parcours de professionnalisation, deux orientations sont mises en œuvre.

A) Trois offres de formation

L'hétérogénéité des publics en M2 conduit l'ESPE de l'académie de Nantes à diversifier l'offre de formation conformément à la Note DGRH – DGES – DGESIP du 29 mai 2015 à l'attention des directeurs d'ESPE et au référentiel des compétences professionnelles des personnels d'enseignement et d'éducation (BO du 25 juillet 2013).

Ces trois offres de formation sont les suivantes :

M2 Une maquette de master pour les lauréats du concours non titulaires d'un master	FAS (Formation Adaptée Stagiaire) Une formation aménagée pour les stagiaires dispensés de master	DU Diplôme Universitaire Enseignement du second degré pour les professeurs stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF
---	---	---

B) Principaux profils, principes de définition des parcours et évaluation (voir tableau page suivante).

Profils de stagiaires Cas de référence	Formations suivies	Evaluations dans la perspective de l'avis du directeur de l'ESPE
Fonctionnaire stagiaire en alternance, M1 montant en cours de cursus MEEF deuxième année	Master MEEF Deuxième année M2. (Inscription master MEEF)	Evaluation dans le cadre du master.
Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire d'un master ou diplôme équivalent	(FAS) Parcours adapté à partir de la maquette de master. La définition des enseignements suit une logique de dispense de quelques UE ou EC qui pourraient être redondantes avec le parcours antérieur	Evaluation sur les UE retenues de la maquette de master.
Fonctionnaire stagiaire dispensé du grade de master	(FAS) Parcours adapté à partir de la maquette de master. Ces fonctionnaires stagiaires suivent tous les enseignements du master 2 MEEF	Evaluation sur toutes les UE de la maquette de master
Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire du master MEEF ou MEF	Parcours adapté dans un « DU » Enseignement du second degré.	Deux évaluations en fin d'année. Un écrit réflexif donnant lieu à une soutenance. Une présentation orale de son avancée dans la formation à partir d'un document de synthèse de 4 pages
Professeur stagiaire en renouvellement n'ayant que quelques UE à valider pour obtenir le master	Inscription principale en master MEEF, inscription secondaire en DU.	Evaluation des UE manquantes dans le cadre du master et évaluation dans le cadre du DU
Professeur stagiaire qui n'a pas besoin de valider un master et qui est placé renouvellement (ancien FAS 15-16).	Si la formation FAS a été validée, inscription en DU. Si la formation FAS n'a pas été validée - Ajustement des UE du parcours entre le DU et/ou le parcours FAS.	Evaluation des UE manquantes dans le cadre du master et évaluation dans le cadre du DU

2.1.7 Dispositifs de préprofessionnalisation

L'ESPE de l'académie de Nantes travaille essentiellement en termes de préprofessionnalisation avec l'université de Nantes, université intégratrice. Plusieurs licences sont concernées par ce travail de préprofessionnalisation et des formateurs ESPE participent à leurs enseignements :

- Licence SEN (parcours Sciences exactes et naturelles) de l'UFR de Sciences et Technologie de l'université de Nantes : l'ESPE contribue à hauteur de 131 heures à des enseignements de préprofessionnalisation. Il s'agit d'un travail tourné vers le premier degré.

- Licence Histoire Géographie : une formation à la préprofessionnalisation est en place dans le cadre de cette licence, à hauteur de 32 heures tournées vers l'enseignement du second degré.

- UFR Lettres et langage : licence Lettres L2, intervention de l'ESPE en préprofessionnalisation à hauteur de 40 heures. Enseignement destiné au second degré.

- UFR Lettres et Langage : propose en L3 Français langue étrangère un module de préprofessionnalisation. L'ESPE y participe à hauteur de 40 heures. Ces enseignements sont destinés à l'enseignement en second degré.

- UFR Lettres et langage, département de Sciences de l'éducation : un module de préprofessionnalisation existe en L3 concernant les enseignements du premier degré.

- UFR de psychologie : un partenariat autour de la préprofessionnalisation et de la préparation au concours de psychologue scolaire a été intégré à l'offre de formation de l'UFR pour le prochain quinquennal.

A noter que dans le cadre de la future accréditation des Universités (vague B), l'ESPE reçoit des demandes pour construire avec les composantes des UE de préprofessionnalisation créditées en licence (L2 et L3).

2.2 Equipes plurielles et processus de coordination

Sur les sites, plusieurs niveaux de coordination ont été recherchés pour favoriser la cohésion des enseignements d'une part, et pour mettre en œuvre l'alternance intégrative d'autre part.

Du lien entre niveaux académique et départemental

La responsable du site est particulièrement au cœur du dispositif de lien entre niveaux académique et départemental. Il siège à toutes les instances de régulation : conseil et comités de direction, conseil de site, conseil d'école.

Des instances collégiales participent aussi de la nécessaire implication des deux

niveaux : les unités disciplinaires, les régulations premier ou second degrés, les conseils de perfectionnement. Tous les formateurs y sont conviés, et sont tenus informés des objets de travail comme des décisions qui y sont arrêtées.

Du lien entre les UE

Sont désignés des coordonnateurs de l'UE contexte d'exercice/ tronc commun, ou des responsables de certaines journées, qui en lien avec les responsables pédagogiques premier et second degrés et la responsable du site, conçoivent et portent ces actions :

- UE ASH
- Mercredi de la diversité (journées d'études)
- UE continuité Ecole/collège
- UE Maternelle
- Journée Littérature jeunesse
- Colloque santé
- Journée ESPE-ARIFTS-CAPE (partenariat avec les associations complémentaires de l'école publique)

Le pilotage de la recherche

Un responsable « Recherche » est chargé de veiller à l'équilibre des domaines dès le M1 et la répartition des étudiants ; de garantir le suivi de tous les étudiants et stagiaires en M2.

Outre des enseignements magistraux génériques et méthodologiques, des documents à destination des étudiants ont été formalisés pour les guider dans leur travail (livret « Repères » sur la recherche en ESPE).

A la rentrée 2016, la recherche d'un meilleur alliage entre recherche et tutorat de visite sera mise en œuvre par l'instauration de petits groupes (binômes, triplettes..) de formateurs et enseignants-chercheurs affectés sur un même groupe TP pour tenter d'assurer la cohérence entre les cours de mise en situation professionnelle, l'initiation à la recherche et les visites.

L'alternance intégrative : la coopération entre les tuteurs

Le coordonnateur des tuteurs ESPE pour le premier degré recueille les rapports de visite si tout va bien, et travaille à co-construire des réponses adaptées entre tuteur ESPE et tuteur DSDEN si des aménagements semblent nécessaires. Le coordonnateur des tuteurs ESPE participe régulièrement au groupe de pilotage DSDEN-ESPE et à toutes les réunions du GAP (groupe d'aménagement des parcours) auxquelles il convie ou représente selon les cas les collègues tuteurs ESPE.

Le bilan intermédiaire donne lieu à un travail de collaboration entre les deux tuteurs. Le bilan final permet à chacun des tuteurs de renseigner l'avis du directeur de l'ESPE dans un cas, du DASEN dans l'autre.

Le Groupe d'écoute et d'accompagnement

Installé au niveau académique, ce groupe dont la vocation est d'offrir aux stagiaires des espaces de parole possibles sur l'ensemble des sites, en toute étanchéité et confidentialité, dispose d'une déclinaison départementale incarnée par des formateurs sensibilisés à l'analyse de pratique et à l'écoute. L'objectif d'un tel dispositif est de remédier aux difficultés rencontrées par les stagiaires sur le terrain

ou à l'ESPE. Il est totalement différent de la procédure d'alerte mise en œuvre avec le rectorat concernant les stagiaires en grande difficulté qui doivent être détectés le plus rapidement possible et pour lesquels des décisions doivent être prises sans délai. Le GEA vise à remettre en situation de travail et de réussite un stagiaire qui ne parvient pas ou temporairement plus à faire face à ses obligations de travail et de formation.

Les équipes plurielles

Que ce soit au niveau de l'alternance intégrative (cotutotrat, cf. paragraphe ci-dessus sur l'alternance intégrative), du tronc commun (cf. paragraphe 2.1.5 sur le tronc commun), de la recherche les équipes sont plurielles ; on y retrouve des collègues des établissements scolaires qui interviennent en tant que vacataires, des PEMF, des enseignants des autres composantes des trois universités, des personnels DSDEN (conseiller pédagogique, IEN), des inspecteurs du second degré, des formateurs en temps partagé, des enseignants de la composante ESPE (PRAG, PRCE, PREC, MCF, PU). Chacun apporte en fonction des objectifs de formation et de la structure des maquettes une contribution qui vise la professionnalisation des stagiaires et des étudiants. Le COSP, les conseils de perfectionnement, les aménagements de maquettes (démarche qualité) sont partagés au sein de ces équipes plurielles.

2.3 Evaluation des formations

2.3.1 Dispositif d'évaluation

Dans le cadre de la formation du second degré, le dispositif d'évaluation a été organisé essentiellement au travers des préparations au conseil de perfectionnement. L'ESPE de l'Académie de Nantes dispose de trois centres accueillant la formation du second degré. L'évaluation a donc été menée par chaque responsable de parcours sur chacun des sites puis cette évaluation a été mutualisée par parcours au niveau des trois sites pour en faire une synthèse. Enfin cette évaluation a été proposée au niveau de la mention MEEF ESD et MEEF EE lors du conseil de perfectionnement. Localement les délégués de chaque groupe ont été sollicités puis lors du conseil de perfectionnement les délégués étudiants et stagiaires ont porté les synthèses réalisées. Afin d'entrer dans une démarche qualité, les conclusions du conseil de perfectionnement ont été portées à la connaissance du COSP. Des propositions d'amélioration des maquettes ont été formulées. Enfin en Conseil d'École, ces modifications ont été présentées et ont fait l'objet d'un vote.

Dans le cadre du premier degré une démarche plus construite s'est développée en lien avec le séminaire organisé par l'ESENESR et le réseau des Directeurs d'ESPE, concernant une démarche qualité des formations et une démarche d'évaluation des enseignements.

2.3.2 Présentation de la démarche au niveau du premier degré

2.3.2.1 Contexte et objectifs

Dans le domaine de l'évaluation, pour poursuivre les actions entreprises depuis de nombreuses années, l'ESPE de l'académie de Nantes s'inscrit dans une double démarche, une démarche qualité des formations et une démarche évaluation des enseignements.

Une démarche qualité des formations, dont les principaux objectifs sont :

- Contribuer au pilotage et à la régulation des masters Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et la Formation des enseignants en alternance
- Soutenir le confort d'apprentissage, le bien-être et la réussite des étudiants et des fonctionnaires stagiaires
- Conforter la qualité de vie au travail, le bien-être et les compétences de l'ensemble des personnels parties prenantes de la qualité des formations
- Répondre aux enjeux de formation formulés à l'échelle de l'ESPE ;
- Renforcer le dialogue et la réflexion collégiale avec l'ensemble des partenaires de l'ESPE
- Agir dans le respect de l'intérêt général selon une éthique de service public.

À partir d'un document de travail élaboré par une équipe de formateurs du RESPE, le bureau de direction de l'ESPE proposera à l'ensemble des formateurs des sites départementaux de l'académie de Nantes des temps de travail afin de finaliser sous forme d'un référentiel de la qualité des formations de master MEEF la formulation des enjeux de formation de l'ESPE de l'académie de Nantes. À partir de l'écriture de ce référentiel pourra être envisagée la construction d'un outil d'évaluation de la qualité des formations.

Une démarche d'évaluation des enseignements dont les principaux objectifs sont :

- Améliorer la qualité des enseignements pour optimiser la formation des étudiants et des fonctionnaires stagiaires ;
- Favoriser l'autoévaluation des formateurs de l'ESPE dans le but de leur permettre une régulation de leur fonctionnement ;
- Fournir des pistes de réflexion pour faire évoluer et optimiser l'offre de formation proposée dans les maquettes d'enseignement ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'une pédagogie la plus adaptée possible aux besoins des étudiants et des professeurs stagiaires.

Cette évaluation est actuellement mise en place sous forme d'une enquête en ligne, d'entretiens oraux avec les délégués des étudiants, des fonctionnaires stagiaires et avec les formateurs de chacun des sites. Elle se traduit aujourd'hui sous forme d'une synthèse rédigée pour chaque site et envoyée à chaque responsable de site pour

diffusion et analyse avec l'ensemble des formateurs du site. Une synthèse globale est rédigée à destination du conseil de direction.

Cette évaluation est prise en charge par le directeur adjoint en charge de la mission évaluation, assisté d'un technicien informatique. Si l'université de Nantes permet à l'ESPE de faire appel à un chargé de mission et un technicien statisticien compétent pour exploiter le logiciel SPHYNX, il est envisagé de faire en sorte que chaque formateur puisse prendre en charge l'évaluation de ses enseignements dans un but d'auto-évaluation et d'auto-régulation.

Ces deux démarches d'évaluation répondent aux objectifs stratégiques du projet d'établissement en soutenant le confort d'apprentissage, le bien-être et la réussite des étudiants, en mettant l'accent sur la professionnalisation des futurs enseignants. Ces démarches d'évaluation ne doivent pas être perçues comme des outils de contrôle, mais avant tout comme des perspectives d'amélioration et de valorisation de la pratique pédagogique. Les retours que peuvent faire les étudiants et les fonctionnaires stagiaires participent à l'identification des facteurs susceptibles de faire obstacle ou au contraire de favoriser leur réussite. Dans cette optique, l'évaluation doit s'appuyer sur des outils qui seront perçus de façon positive par les étudiants, les professeurs stagiaires et les enseignants. Les résultats des évaluations et les améliorations proposées doivent être diffusés et discutés avec les différentes parties prenantes, au sein des différents conseils de l'ESPE, dans le respect des principes énoncés.

2.3.2.2 Principes

L'évaluation sera conduite dans le respect de 3 principes :

- **Une garantie de l'anonymat pour les étudiants, les professeurs stagiaires et les formateurs.**

Aucune trace permettant de remonter des réponses au questionnaire à l'identité du répondant ne sera conservée. Les tableaux de résultats de l'enquête et les bilans des entretiens oraux mis à la disposition de la direction, des enseignants, des professeurs stagiaires et des étudiants ne contiendront aucune information qui permettrait d'identifier des personnes.

- **Garantie de la confidentialité des résultats des enquêtes.**

Les informations recueillies par la direction de l'ESPE ne seront utilisées que pour établir des rapports de synthèse permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements.

- **Large diffusion de résultats synthétiques des évaluations.**

La direction de l'ESPE produira en fin d'année une synthèse faisant le bilan des évaluations réalisées. Cette synthèse sera destinée à l'information du Conseil d'Ecole et pourra, après validation par ce dernier, être diffusée à l'ensemble du corps enseignant de l'ESPE, aux étudiants et professeurs stagiaires et aux Conseils de la formation et de la Vie Universitaire des trois universités partenaires.

- Le tout dans le respect de la déontologie informatique.

3- Le projet de formation continue de l'ESPE

3.1 Organisation

La formation continue à l'ESPE fonctionne avec une cellule d'ingénierie à laquelle sont affectés deux temps pleins. Ce sont des conseillers techniques en Formation Continue (cf lettre de mission en fin de document), personnel du rectorat détaché auprès de l'ESPE. Evolution des effectifs des CTFC :

- 2014 : 3 ETP
- 2015 : 2,5 ETP
- 2016 : 2 ETP

L'ESPE dispose d'un service Formation Continue au niveau académique auquel est affecté une chargée de mission, un directeur adjoint et trois personnels administratifs. Les formateurs de l'ESPE fournissent une activité conséquente en formation continue.

3.2 *Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)*

3.2.1 L'ESPE opérateur de formation continue des enseignants de l'Education Nationale

Les évolutions du système éducatif sont profondes et constantes. Elles imposent à l'employeur de concevoir, construire et proposer une formation professionnelle continue capable de soutenir les acteurs dans les transformations rendues nécessaires.

Aider à entrer dans le métier, poursuivre la construction des compétences professionnelles, favoriser les mobilités dans le déroulement de la carrière constituent des visées pour les dispositifs de formation continue destinés aux acteurs.

Dans cet environnement complexe où des questions cruciales se posent (validation par tous les élèves d'un socle commun de compétences, de connaissances et de culture, meilleure articulation des différents niveaux d'enseignement, enjeu de l'apprentissage des langues vivantes étrangères, développement des usages du numérique, accueil des élèves à besoins particuliers, etc.), les actions de formation continue des enseignants constituent un levier incontournable pour favoriser l'engagement des professionnels de l'éducation.

Dans le cadre de la formation continue des enseignants des premier et second degrés, deux dimensions sont à préciser :

- La formation continue en lien avec la formation initiale
- L'ESPE opérateur de la formation continue des enseignants dans le cadre du plan académique de formation

3.2.1.1 La formation continue en lien avec la formation initiale

L'entrée progressive dans le métier et une nécessaire formation professionnelle donnent une place importante à l'alternance qui devient intégrative. La notion de co-tutorat est donc centrale.

De façon à assurer une cohérence du dispositif d'alternance de la formation initiale, le plan de formation des professeurs tuteurs doit être construit en associant étroitement l'ESPE les corps d'inspection et les chefs d'établissement. L'ESPE a vocation à opérationnaliser cette formation. A cette fin, des rencontres entre les formateurs de l'ESPE et les tuteurs sont à prévoir dans l'offre de formation que l'école remet à l'employeur au moment de l'élaboration du Plan Académique de Formation.

L'entrée progressive dans le métier impose de porter une attention toute particulière à l'articulation entre la formation initiale et les premières actions de formation continue proposées aux néo-titulaires. La construction de cette formation continue des premières années d'enseignement est construite en associant inspecteurs, chefs d'établissement et ESPE. Elle doit au maximum permettre une individualisation des parcours des jeunes enseignants.

Dans le premier degré, ce suivi de professionnalisation peut s'effectuer dans la continuité du parcours en formation initiale. Pour le second degré, la grande mobilité inter académique observée après la titularisation nécessite de mettre en place une phase de diagnostic et d'accompagnement initial pour aider les jeunes enseignants à construire leur parcours de formation continue. Ce travail pourra être conduit en liaison avec les corps d'inspection, par les conseillers pédagogiques du premier degré et second degré (postes prévus dans la programmation des moyens sur la législature).

3.2.1.2 Réponse au cahier des charges de la formation continue des enseignants

L'ESPE dans un dispositif de formation continue piloté par l'employeur

Le Recteur établit le plan de la formation continue de tous les personnels placés sous sa responsabilité.

Par délégation du Recteur, la DAFPEN exerce, notamment pour les personnels du second degré, en appui des responsables académiques, la fonction de « prescripteur » ou « commanditaire » de la formation continue. Elle a en charge, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires académiques, la rédaction du cahier des charges « cadre » (orientations, priorités, organisation),

la prévision et le contrôle budgétaire, la négociation et la signature des conventions, la conduite de l'évaluation...

Au sein de l'ESPE, un groupe de travail a pour mission :

- de recevoir les « commandes » de l'employeur, maître d'ouvrage, pour mise en œuvre
- d'en faire l'étude de faisabilité et l'analyse de coût.

Ce groupe de travail comprend des représentants de l'employeur (DAFPEN, corps d'inspection, chefs d'établissements...), des représentants de l'ESPE et des services de formation continue des Universités.

Les DASEN, en charge de leur département, assurent la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels du premier degré, c'est-à-dire pour les volets départementaux du plan académique de formation. C'est la cohérence académique qui est à privilégier, sans effacer les fonctionnements et obligations particuliers du premier degré, notamment la problématique du remplacement.

Les missions de l'ESPE opérateur de formation

L'ESPE est un des opérateurs de la formation continue des enseignants. Elle a à l'animer en lien avec d'autres instances que constituent les corps d'inspection, les conseillers techniques du Recteur, les chefs d'établissements, les Universités. Pour la formation continue, comme pour la formation initiale, l'utilisation du numérique sera privilégiée et il sera fait aussi appel à la formation à distance.

A ce titre, il lui appartient notamment :

- de mettre en œuvre, dans le cadre du Plan Académique de Formation, les actions qui lui sont confiées par le (s) maître (s) d'ouvrage, aux dates fixées, dans le respect des cahiers des charges, en assurant l'ingénierie pédagogique de ces formations :
- de choisir des lieux d'accueil pour les actions de formation,
- de désigner les formateurs, en accord avec la maîtrise d'ouvrage, en s'adjoignant l'expertise des inspecteurs et des conseillers techniques,
- d'animer les modules de formation,
- de participer à leur évaluation, notamment celle de fin de stage,
- de participer en tant qu'expert à l'analyse des besoins et aux instances de réflexion,
- de favoriser la production d'outils pédagogiques dans le but d'une mutualisation des ressources par le biais du site académique,
- de produire un bilan annuel de son activité.
- de proposer des actions de formation continue, pouvant être certificatives ou diplômantes, faisant appel à ses compétences sur des points particuliers :
 - l'offre de formation pour l'accueil des élèves à besoin particulier dans le domaine de l'ASH

- la formation des formateurs qui relèvent de l'employeur : tuteurs des professeurs stagiaires, PEMF, CPC, formateurs déchargés du second degré, mais aussi de ses propres formateurs
- l'offre de formation continue certificative : certification C2I2E
- l'offre de formation diplômante avec l'accès des enseignants du premier comme du second degré à des projets d'évolution de carrière les amenant au diplôme du master (ASH, MEEA, MEEF) favorisant ainsi le développement professionnel grâce au travail de recherche induit et l'émergence de cadres d'analyse de l'activité.

La certification pourra aussi se faire dans le cadre d'une VAE.

Le cadre conventionnel des financements de la formation continue

Voir en annexe 4 : convention-cadre 2015-2016 entre le Rectorat de Nantes, les Universités de l'Académie et l'ESPE, et ses annexes relatives au 1^{er} et au 2nd degré).

Différentes conventions posent le cadre des échanges permettant la réalisation de l'offre de formation par l'opérateur ESPE :

- Pour le premier degré, la convention engage un système d'échanges entre formateurs : ceux de l'employeur (PEMF) intervenant dans le cadre de la formation initiale des M1-M2 et ceux de l'ESPE, intervenant dans le cadre de la formation continue (cf. annexe 1^{er} degré à la convention cadre pour un schéma régional de formation des maîtres, année scolaire 2015-2016). Cet échange devra aboutir à un équilibre entre le prévisionnel et le réalisé.
- Pour le second degré, le financement des heures est établi sur une base conventionnelle avec le Rectorat et les Universités (cf. convention définissant le cadre général de participation des enseignants de l'Université aux actions de formation continue organisées par le Rectorat, année scolaire 2015-2016).

3.2.2 L'ESPE opérateur de la formation continue des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur

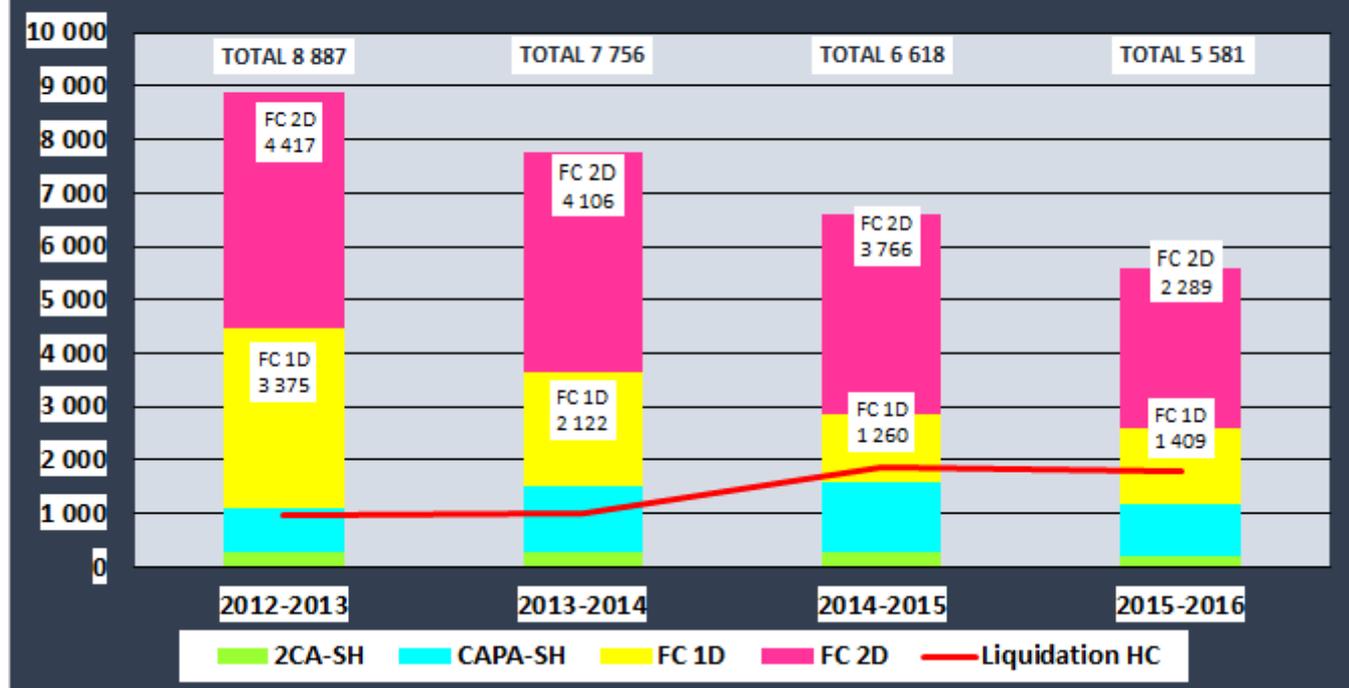
L'ESPE est membre du comité de pilotage du Service Universitaire de Pédagogie de l'Université de Nantes, mais n'a jusqu'à présent pas été sollicitée pour être opérateur de formation au titre des activités de ce service.

3.3 Activité en FC rapportée au nombre d'heures réalisées (2015-2016)

L'activité est à recenser dans le PAF (actions spécifiques ESPE négociée avec la DAFPEN), dans le cadre de la préparation des concours et au niveau des actions de proximité négociées avec les chefs d'établissement et la DAFPEN.

On trouvera ci-dessous un tableau synthétique de l'activité de formation continue de l'ESPE en HTD entre 2012-2013 et 2015-2016 :

**ACTIVITE FORMATION CONTINUE E.N
ANNEES UNIVERSITAIRES 2012/2013 à 2015/2016**



ACTIVITE FORMATION CONTINUE E.N.	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
2CA-SH	262	280	281	213
CAPA-SH	833	1 249	1 311	971
FC 1D	3 375	2 122	1 260	1 409
FC 2D	4 417	4 106	3 766	2 989
TOTAL	8 887	7 756	6 618	5 581
<i>Liquidation HC eotp FC EN</i>	<i>955</i>	<i>1 013</i>	<i>1 865</i>	<i>1 793</i>

La formation continue du premier degré fait l'objet d'un strict échange entre l'activité des PEMF en Formation initiale et l'activité des formateurs de l'ESPE en FC.

Stagiaires ayant bénéficié d'une formation dans le cadre de la FC 2D degré :

Professeurs du second degré (Certifiés-PLP-PEGC-Personnels d'orientation) : 2930

Professeurs agrégés : 366

Enseignants non-titulaires : 558

CPE : 86

Stagiaires ayant bénéficié d'une formation dans le cadre de la formation continue du second degré : dispositif particulier de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

CPE : 2

Enseignants second degré (PLP) : 2

Enseignants second degré (agrégés) : 2

Enseignants second degré (CFA) : 3

Stagiaires ayant bénéficié d'une formation dans le cadre de la formation continue du second degré : dispositif particulier du C2i2e (candidats libres) enseignants second degré :

12 candidats libres (hors académie).

Stagiaires en reprise d'études (MEEF EEA) : 21

Formation continue pour le premier degré CAPASH :

65 enseignants 1er degré.

4- Recherche et innovation

4.1 Recherche

4.1.1 Le projet de l'ESPE en matière de recherche

Face aux défis éducatifs pédagogiques et didactiques d'aujourd'hui, la recherche a une place centrale dans la formation des enseignants. Une des ambitions fortes de l'ESPE est de former des professeurs qui intègrent des pratiques de recherche dans leurs pratiques professionnelles. Plus largement l'ESPE doit être le lieu où les enseignants viennent rechercher des réponses à leurs interrogations. Elle doit leur permettre d'actualiser leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques et les aider à penser la complexité professionnelle qu'ils vivent et qu'ils ont à faire évoluer.

L'ESPE se positionne donc comme un acteur incontournable de la recherche en éducation dans l'académie. Des liens privilégiés existent avec le CREN, dans le cadre des différents axes de recherche qu'il développe. Toutefois, en s'appuyant sur la volonté de collaboration des trois universités ligériennes, l'ESPE doit pouvoir inviter les enseignants chercheurs à développer une recherche disciplinaire qui s'ouvre sur des problématiques éducatives. A l'interface entre la recherche et les praticiens de terrain, l'ESPE a pour ambition de permettre la construction de connaissances, de favoriser les collaborations autour de projets communs entre monde scolaire et monde de la recherche. Le projet de l'ESPE cherche à réunir les forces qui sont actuellement présentes dans de nombreux laboratoires, afin de créer une dynamique autour de projets de recherche transversaux ou sollicitant des collaborations entre les différents partenaires.

4.1.2 Les activités de recherche de l'ESPE

Pour atteindre ces objectifs, l'ESPE de l'Académie de Nantes

- développe ses activités de recherche au travers d'une quinzaine de projets qui s'inscrivent dans une collaboration d'envergure variable : régionale, nationale ou internationale.
- cherche à assurer un soutien à la recherche et aux projets institutionnels (appel d'offre ANR éducation, appel d'offre régional)
- valorise les travaux du séminaire « Débuter : quelles activités pour quelle École ? » qui s'appuient sur l'activité des chercheurs du CREN - l'adossement au CREN est important puisque 30 enseignants chercheurs de l'ESPE font partie de ce laboratoire- en valorisant la transversalité de cette problématique, eu égard aux cinq axes du laboratoire. D'autres laboratoires propres aux Universités ligériennes et à d'autres Universités (Caen et Bordeaux) comme le CENS, 3L.AM, LACES, CERSE participent à ces travaux
- développe des travaux de recherche permettant de travailler aux problématiques rencontrées notamment lors de l'encadrement des mémoires des étudiants et stagiaires
- organise des séminaires et des journées d'études autour de projets de recherche pluridisciplinaires
- aide les enseignants chercheurs dans leurs déplacements et leurs publications
- fait vivre une revue « interface » qui a pour objectif la diffusion et la valorisation des activités de formation des enseignants à l'interface de la recherche, la formation et l'innovation. Ce support de publication s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation autour de l'ESPE de l'académie de Nantes et au-delà. Il se veut un outil de réflexion qui invite les chercheurs, formateurs, professionnels et étudiants à publier et échanger leurs travaux de recherche, d'innovation ou d'expérimentation.

4.2 Dispositifs d'innovation

4.2.1 Ouverture aux pratiques artistiques et culturelles

Des offres sous la forme de visites de structures, de stages, ou d'ateliers de pratique se sont développées dès l'année 2015-16 sur le site de Nantes en direction des stagiaires (en priorité) et des étudiants. Elles seront reconduites et élargies aux autres sites pour la rentrée 2016 (voir paragraphe 2.1.5 relatif au tronc commun de formation).

4.2.2 Ouverture à des stages alternatifs, dans et hors de l'Éducation Nationale

Certains étudiants de M2 non lauréats des concours sont confrontés à des questionnements relatifs à leur orientation. Bien que déterminés à tenter à nouveau le concours en année de M2, ils cherchent à mettre à l'épreuve leur engagement à continuer dans le métier initialement choisi. Ils sont preneurs d'expériences professionnelles leur assurant une autre perspective, sans pour autant renoncer au concours.

- C'est notamment le cas de tous ceux qui s'engagent dans des stages à l'étranger (un mois ou trois mois).
- C'est aussi le cas d'étudiants qui vont s'engager pour accompagner des dispositifs MACLE (Module d'approfondissement des compétences en lecture-écriture) dans des écoles rurales en REP de Chateaubriant (Loire-Atlantique); ou pour accompagner des dispositifs favorables à la première scolarisation des tout jeunes enfants dans des écoles en REP + de l'agglomération nantaise. Les perspectives de recherche sont fortement soulignées et encouragées pour mettre à profit cette expérience innovante.

D'autres étudiants ont principalement une problématique économique et la perspective de trouver un stage rémunéré constitue un élément déterminant pour les soutenir dans leurs études. C'est pourquoi l'ESPE a cherché à développer des stages alternatifs au métier tout en permettant à ces étudiants de mettre en acte des compétences proches de celles qu'il mobilise :

- une convention avec la ville de Nantes a permis de développer des stages filés rémunérés auprès des coordonnateurs de PRE (Projet de réussite éducative) ;
- des stages rémunérés en CFA ont permis de valider des compétences en actes (deux stages en 2014-15).

4.2.3 Information des étudiants non-lauréats sur les perspectives d'emploi hors-concours de recrutement d'enseignants

Une conférence s'est tenue le 25 mai 2016 sur le thème « Que faire avec un master MEEF lorsque je n'ai pas le concours ? ». Animée par les responsables pédagogiques du site de Nantes (premier et second degrés), un représentant du SUIO et l'IEN coordonnateur du SAIA, elle a rassemblé des étudiants de plusieurs degrés et parcours. La conférence a été suivie de deux ateliers d'orientation animés par le SUIO à l'ESPE les 2 et 30 juin. En 2016-17, la conférence sera proposée dès le premier semestre sur le site de Nantes et ce dispositif pourra être étendu à d'autres sites.

Cette action veut répondre à un besoin d'information et d'orientation des étudiants concernés et étendre les connaissances et compétences acquises dans le cadre du master MEEF à d'autres perspectives que celles du métier d'enseignant.

4.2.4 Actions autour du numérique

- Formation de formateurs à l'utilisation de la plate forme collaborative MAHARA pour permettre la mise en place de l'utilisation d'un portfolio numérique comme outil de professionnalisation pour les étudiants M1 et les professeurs stagiaires en D.U.
- Suivi des parcours de formation au travers d'un portfolio numérique pour les étudiants M1 et les professeurs stagiaires D.U.
- Organisation d'un EC « Le numérique à l'école » associant des formateurs de l'ESPE, des CPC et des IEN.

- Permanence mensuelle de Canopé sur le site du Mans, autour de la culture numérique à l'école en lien avec les formations « Le numérique à l'école » et « Le socle commun ».
- Pour les fonctionnaires stagiaires et M2 étudiants, découverte de E-primo et de E-lyco ainsi que de leur utilisation pédagogique.

5- Moyens et modèle économique de l'ESPE

5.1 Emplois et moyens d'enseignement

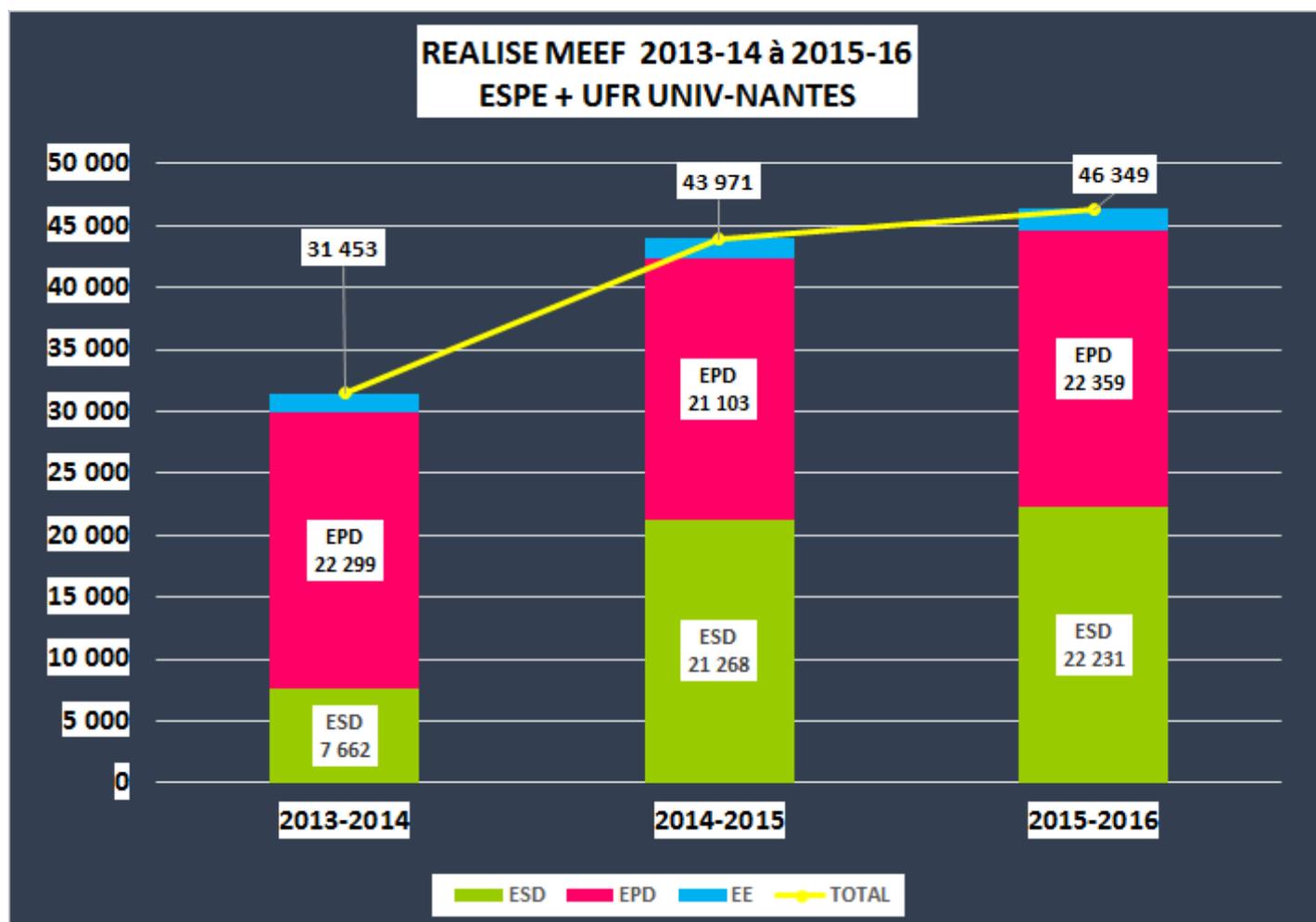
5.1.1 Emplois enseignants et BIATSS de l'ESPE occupés au 1^{er} septembre 2016

Sites	Enseignants	ETP	temps partagé	temps partiel	détachement	délégation	disponibilité	retraite	CLD/CLM
ANGERS	34	25	13	1	1	1			
LA ROCHE S/YON	14	10,7	4				1		
LAVAL	10	8	4						
LE MANS	29	23,5	9				1 1	1 (01/10/16)	
NANTES	75	63,6	22						
SIEGE	4	3	0		1				
TOTAL	166	133,8	52	1	2	1	2	1	

Sites	BIATSS	ETP		temps partiel	détachement	délégation	disponibilité	retraite	CLD/CLM
ANGERS	21	20,2		3			1		2
LA ROCHE S/YON	8	7,5							
LAVAL	7	7							
LE MANS	14	14			1				
NANTES	14	13,3							1
SIEGE	23	22,4							
TOTAL	87	84,4		3	1		1		3

5.1.2 Heures d'enseignement

Le tableau ci-dessous récapitule de manière synthétique l'évolution des heures d'enseignement réalisées par l'ESPE et les autres composantes de l'Université de rattachement entre les années 2013-2014 et 2015-2016.



REALISE MEEF 2013-14 à 2015-16 INTERVENANTS ESPE + UFR UNIV-NANTES			
MENTION	2013-2014	2014-2015	2015-2016
ESD	7 662	21 268	22 231
EPD	22 299	21 103	22 359
EE	1 492	1 600	1 760
TOTAL	31 453	43 971	46 349

5.2 Bilans des budgets de projet

5.2.1 Budget de projet 2014

5.2.1.1 Formation continue

Le Rectorat de Nantes a contribué financièrement pour un montant de 92 495 € aux enseignements assurés par l'ESPE au titre de la formation continue des enseignants titulaires, ce montant couvrant les heures complémentaires assurées par les formateurs de l'ESPE.

5.2.1.2 Fonctionnement

Au titre de l'année budgétaire 2014, l'Université de Nantes a attribué à l'ESPE une dotation de 354 946 € sous forme de dotation directe ou d'imputation au budget de l'ESPE de subventions extérieures de fonctionnement. Il est précisé que les dépenses de fonctionnement de l'ESPE réalisées dans le cadre des marchés publics de l'Université de Nantes (téléphonie, reprographie, infrastructures réseau...) font l'objet d'un prélèvement à la source et ne sont pas réalisées dans le cadre de la dotation mentionnée ci-dessus.

Les Universités d'Angers et du Maine ont contribué au fonctionnement des sites ESPE d'Angers, Le Mans et Laval pour un montant forfaitaire annuel de 200 000 € chacune, imputé au budget de l'ESPE dans le cadre d'une convention avec l'Université de Nantes.

5.2.2 Budget de projet 2015

5.2.2.1 Moyens d'enseignement

Voir en annexe 5a : tableau des enseignements réalisés par l'ESPE et les Universités de l'Académie au titre du master MEEF pour l'année universitaire 2014-2015).

5.2.2.2 Formation continue

Le Rectorat de Nantes a contribué pour 85 516 € à la réalisation de la formation continue des enseignants titulaires (prise en charge des heures complémentaires des formateurs ESPE).

5.2.2.3 Fonctionnement

Au titre de l'année budgétaire 2015, l'Université de Nantes a attribué à l'ESPE une dotation de fonctionnement de 722 719 €, incluant la fraction des participations des Universités partenaires (200 000 € chacune, désormais imputées au budget de l'Université de Nantes) qui concerne les dépenses à prendre en charge sur le budget de la composante (certaines dépenses relevant de marchés publics sont réalisées directement par l'Université de Nantes pour le compte de la composante, comme en 2014).

5.2.3 Budget de projet 2016

Il est précisé que le budget de projet 2016 n'a pas été finalisé par les Universités.

5.2.3.1 Moyens d'enseignement

Voir en annexe 5b : tableau des enseignements réalisés par l'ESPE et les Universités de l'Académie au titre du master MEEF pour l'année universitaire 2015-2016).

5.2.3.2 Formation continue

Le Rectorat de Nantes contribuera financièrement comme les années précédentes à la réalisation de la formation continue des enseignants titulaires (prise en charge des heures complémentaires des formateurs ESPE au titre de l'année 2015-2016, pour un montant restant à acter entre les partenaires à partir des charges d'enseignement constatées).

5.2.3.3 Fonctionnement

Au titre de l'année budgétaire 2016, l'Université de Nantes a attribué à l'ESPE une dotation de fonctionnement de 722 719 € incluant comme en 2015 la fraction des participations des Universités partenaires (200 000 € chacune, imputées au budget de l'Université de Nantes) relative aux dépenses à prendre en charge sur le budget de la composante.

5.2.4 Budget de projet 2017

Le budget de projet est en cours de négociation. Les contributions en charges d'enseignement du second degré restent à travailler. Les Universités d'Angers et du Maine communiqueront prochainement les éléments nécessaires à la rédaction du projet.

5.3 Investissements en matière de numérique

L'ESPE a inscrit 133 803 € d'investissements pédagogiques dans son compte de résultat 2015. Ces investissements sont relatifs à des acquisitions de matériels informatiques ou audio-visuels destinés à la formation (ordinateurs, classes mobiles basées sur des tablettes numériques, vidéoprojecteurs, moyens de visioconférence...). Cette politique d'équipement sera poursuivie dans les années à venir, en fonction des crédits d'investissement de l'ESPE disponibles annuellement.